

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

IÈRE RONDE DE LA CAB

Dimanche 17 avril

inscription:
04.95.55.18.72

Place St Nicolas

14 h course enfants - 18 h course adultes



Communauté d'Agglomération de Bastia

Bastia - Furiani - San Martino di Lota - Santa Maria di Lota - Ville di Pietrabugno

17 avril 2011 : 1^{ère} Ronde du Sport à Bastia

Alors que le Sporting, en passe de remonter en Ligue 2, caracole en tête de la Nationale et que le champion de demi-fond, Mourad Amdouni, qu'elle a recruté et auquel elle entend rendre hommage sous peu, se prépare pour la Corée, la CAB invite à entrer dans sa Ronde tous les amateurs de sport et de convivialité.

Jean-Louis Luccini, Directeur du service des sports à la CAB l'aura reconnu d'emblée : la date retenue pour la première «*Ronde du sport*» n'est pas forcément la meilleure, d'autres rendez-vous sportifs se tenant en même temps dont la **Coupe de la Méditerranée** sur piste à Ajaccio et le **Raid sur route** de la Gravona. Il n'empêche : l'AJB, «*club d'athlétisme le plus représentatif de Corse*», selon les mots d'Emile Zuccarelli, a répondu présent comme partenaire et Pierre Bartoli s'est joint au Président de la CAB, à son adjoint en charge des sports, Paul Giudicelli, ainsi qu'aux représentants des services concernés pour lancer officiellement cette course amateurs non inscrite au calendrier régional des compétitions, insistant sur «*l'intérêt du parcours et le succès garanti en termes d'image*». Une course qui se veut donc ouverte à tous, et dont le tracé, au cœur même de la capitale de Haute-Corse, suit, au départ de la **place Saint Nicolas**, avant d'y revenir, les **rues Napoléon, des Terrasses, du Lycée, Gabriel Carbuccia** et **Chanoine Letteron**, puis la **descente du Colle**, le **vieux port** et le **Quai des Martyrs**. Un circuit de 2 kilomètres que les adultes sont invités à effectuer 5 fois et les jeunes 2 fois. Le top départ, sous l'arche mise à disposition, tout comme le dispositif électronique de comptage, de chronométrage et de classement des participants, par le **Conseil Général de Haute-Corse**, sera donné à 18 h. Ce faisant, les coureurs entreront donc dans la **Ronde**. Un rendez-vous bien nommé dont les organisateurs n'excluent pas qu'il « *fasse un jour rayonner l'image de la CAB au plan régional ou, qui sait, national*», tout en soulignant «*qu'avant toute chose, la vocation de la Ronde est et restera de concrétiser la vision d'un sport -la course à pied- éminemment social et convivial, vecteur d'éducation populaire, de cohésion sociale, de bien-être et de loisir.*»

A Noter

Les organisateurs de la Ronde prévoient à partir de 14h de se consacrer aux plus jeunes, avec des courses réservées aux 5-11 ans sur la partie sud de la place Saint Nicolas

1ÈRE RONDE DE LA CAB
Dimanche 17 avril
 inscription: 04.95.55.18.72
 Place St Nicolas
 14 h course enfants - 18 h course adultes
 Communauté d'Agglomération de Bastia
 Bastia - Furiani - San Martino di Lota - Santa Maria di Lota - Ville di Pietrabugno

Inscriptions

Les inscriptions seront prises sur le stand de l'organisation, **place Saint Nicolas** : pour les 5-11 ans à partir de 11h ; pour les coureurs de la **Ronde** (12 à 99 ans), de 14h à 17h. Se munir soit d'une licence **FFA** ou **FFtri**, soit d'un certificat médical datant de moins d'un an et qui mentionne la non contre-indication de la course à pied. Pour les mineurs, il est également demandé une autorisation parentale.

Ils ont dit

Emile Zuccarelli, Président de la CAB

«*Depuis qu'elle détient la compétence sport, la CAB assume ce rôle de manière honorable, que ce soit en matière d'infrastructures ou de nombre de pratiquants. 7000 licenciés pour environ 60 000 habitants, ce n'est pas rien !*»

Paul Giudicelli, élu en charge des sports

«*La politique que nous menons est faite de mixité et de cohésion sociale. Le meilleur exemple à donner est sans doute celui de l'AJB que nous accompagnons et soutenons.*»

«*Nous, nous ne faisons pas dans les grands coups médiatiques en invitant une grande vedette à casquette. On travaille depuis le bac à sable pour arriver à Mourad Amdouni, champion de France Elite de Cross Country dont nous espérons qu'il nous ramène sous peu quelque chose de Corée.*»

Jean-Louis Luccini, Directeurs du service sports

«*Nous nous jetons à l'eau à une date qui ne convient pas forcément. La prochaine édition ne se déroulera pas à la même époque. On a, en l'occurrence, un gros projet inédit, vraisemblablement en nocturne, dont on reparlera en temps et heure.*»

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **La vie politique n'a jamais été, en général, un long fleuve tranquille.** Les amis d'hier ne sont pas nécessairement ceux d'aujourd'hui et encore moins de demain !

Ce constat se vérifie à tous les niveaux de la politique, du local au national ! Et les explications, toujours argumentées, démontrent le bien fondé de ces engagements frappés du souci d'un intérêt général venant saupoudrer un égo ou un intérêt particulier qui transparaissent sous le fard des bonnes intentions.

Le bal des prétendants à l'élection présidentielle débute. La liste des soupirants de «Marianne» s'enrichit de semaine en semaine, voire de jour en jour ! Le cimetière de la politique est vraiment pavé des meilleures intentions – et le citoyen, pris pour le «gogo», susceptible d'ingurgiter toute la panoplie du «raser gratis» aux lendemains dont il sait, pourtant, qu'ils déchanteront !

Chacun y va de ses propositions issues souvent de débats à huis clos, à l'issue desquels elles sont présentées comme émanant de la volonté populaire.

Et le peuple est ainsi souvent pris en otage par un débat auquel il n'a jamais été convié !

Sans parler des sondages ! Ah , L'opinion ! Comme la rumeur ! Les sondages sont au peuple ce que la rumeur peut être à la société qu'elle traverse de ses perfidies !

● **La Semaine Sainte et Pâques**, en Corse conservent toujours une saveur particulière.

Si les calendriers scolaires aidant, – cette année exceptée – ces festivités ne coïncident plus nécessairement avec les vacances, les traditions, bien que très affectées, n'en demeurent pas moins vivaces et populaires.

De partout, dans nos villes, dans nos villages, cette semaine qui précède Pâques revêt une importance certaine et singulière.

La Corse communique à la Passion du Christ et à sa Résurrection. Cette période de l'année n'est pas un épiphénomène de la vie insulaire.

Elle n'est pas non plus l'occasion seulement, d'exciter un certain voyeurisme à travers le «Catenaccio».

Les processions qui animent nos villages durant cette semaine, mobilisent vraiment la population qui se sent concernée par l'évocation de ce temps que l'Eglise consacre au Mystère de la Rédemption.

Le drame du Golgotha, survenu il y a plus de 2000 ans, à Jérusalem, fascine autant qu'il interpelle la conscience des Corses, en particulier, se traduisant, dans la «Perdono, mio Dio» que chacun chante avec conviction, comme chacun se plaît à compatir à la douleur de Marie, «a madre dolorosa», à travers le chant du « Stabat mater dolorosa » connu du plus grand nombre !

Cette réalité religieuse peut interpeller, elle n'en est pas moins la concrétisation de la conscience d'un Peuple confronté aux drames de la vie mais toujours en quête de Résurrection et d'une Espérance, garante de survie et d'avenir.

● **Casalabriva aussi va renouer avec la traditionnelle procession «di u venari santu».** Une procession, il est vrai, qui, dans les années 50, se déroulait plutôt le jeudi Saint pour permettre à Preti Stefanini d'assurer sa présence à chacune des paroisses qu'il desservait alors !

Puis, la population a continué la tradition, même en l'absence de prêtre. Ces dernières années, les fidèles paroissiens s'associaient à celle des paroisses voisines.

Ce vendredi 22 avril, le vendredi Saint rassemblera autour de la Croix et «di u supolcu», la population du village à partir de 20h30.

Une belle manière de contribuer à rendre plus perceptible le mystère de la Foi.

La Société Corse de Capital Investissement a fêté ses 20 ans

Le Président du Conseil de Surveillance, Jean-Nicolas Antoniotti, le Président du Directoire, Jean-François Stefani, le Président de l'Association Femu Qui Inseme, Goerges Guironnet, avaient convié les médias, entre autres, le dimanche 10 avril, au Domaine de Mavela, à Aleria, où la Société Corse de Capital Investissement fêtait son vingtième anniversaire.

Acette occasion a été présenté, en présence de son auteur, Gilles Luneau, l'ouvrage «*Femu Qui, l'Argent du réel*», retraçant cette aventure humaine faite d'utopie et de réalisme économique, une histoire d'audace et de solidarité. L'occasion d'évoquer le passé, mais aussi d'imaginer ensemble l'avenir dans cette île chère à tous.

« Femu Qui » L'argent du réel, un ouvrage de référence...

«*Femu Qui*» est cette société à capital-risque mise en place en Corse voici vingt ans pour lutter contre l'inertie économique et pour la création d'emplois. Elle a pu aider efficacement à l'émergence et à la consolidation de nombreux projets économiques insulaires constituant ainsi une expérience réussie d'accompagnement financier des entreprises grâce à l'actionnariat populaire privé. L'ouvrage relate cette aventure qui entre dans le patrimoine historique. C'est aussi une formidable leçon de réalisme économique, une démonstration que la finance peut être au service de l'économie réelle. Une approche pratique de la relation emploi local/économie globale. Une ouverture au monde de la solidarité financière. Un guide humaniste de la conduite

des affaires. Un livre dont la lecture change à jamais le regard que l'on porte sur son épargne. L'argent du réel est, à tous ces titres, indispensable à toute bibliothèque corse, à toute bibliographie économique.

L'audace et la solidarité... Abondamment illustré, *Femu Qui. L'argent du réel* témoigne, en 21 chapitres et 256 pages, de l'audace économique corse. De la découverte d'une expérience basque à sa transposition en Corse des premières réunions aux grandes assemblées générales, du démarchage à domicile à l'expertise des dossiers, du sauvetage au développement, de la création d'entreprise à la transmission de société, le livre est un voyage dans la Corse active, inventive, ingénieuse, dynamique.



A SAVOIR : Gilles Luneau est journaliste, grand reporter (*Nouvel observateur*, *Géo magazine*, etc.), métiers qu'il enseigne dans les écoles de journalisme. Il est aussi réalisateur de documentaires.

Il a publié de nombreux ouvrages dont *La forte-ressse agricole, une histoire de la FNSEA* chez Fayard et *Pour la désobéissance civique* (avec José Bové) chez La Découverte.

Anna de Tavera est artiste-photographe installée en Corse.

LA VIE ÉCONOMIQUE / PAR PIERRE ANDREANI

■ **Recrutement en CDD**, du 1^{er} juillet au 31 août 2011, de 10 conducteurs avec permis D (FIMO et FCO, à jour), par la **Société Nouvelles des Autobus Ajacciens**.

Ecrire à : Monsieur le Directeur de la S.N.A.A. – BP 549 – Ajaccio cedex 02.

■ **A Bastia, Port de Toga, «Le Tenra»**, restaurant bar-lounge, et sa nouvelle équipe, reçoivent avec une nouvelle carte. Ouvert tous les jours. Tél : 04 95 46 29 44.

■ **A Moriani-Plage**, le restaurant «*L'Abri des Flots*» a réouvert midi et soir. Tél : 04 95 38 40 76.

■ **A Calvi, «Le Matahari»**, restaurant-plage, a réouvert le vendredi 8 avril. Tél : 04 95 60 78 47.

■ **A Calenzana, «L'Auberge de la Forêt»**, forêt de Bonifatu, a réouvert ses portes. Tél : 04 95 65 09 98.

■ **A Lumiu, «Power Plate» SPA Belezza** a changé d'adresse et se situe désormais, quartier Salducci. Tél : 06 14 84 03 52.

■ **A L'île-Rousse, «L'Eden Café»**, place Paoli, a de nouveau ouvert ses portes. Tél : 04 95 60 00 32.

■ **Fiera in Castagniccia**, à Piedicroce, les 24 et 25 avril, avec un programme d'activités copieux. Pour le dimanche 24 avril : ouverture des stands à 10h ; confirmation des chiens «*cursini*» à 10h30 ; démonstration de **Cucina Corsa** à 12h30 ; présentation des chiens «*cursini*» confirmés et des champions à 14h ; démonstration de tournage sur bois à 15h ; commémoration de la rencontre **Paoli-Bonaparte au couvent d'Orezza** à 16h.

Pour le lundi 25 avril : ouverture des stands à 10h ; départ de la randonnée pédestre à 14h pour une découverte des sentiers d'Orezza et avec un accompagnateur professionnel (inscriptions au 06 30 36 88 41 ou par e-mail : viaromana@hotmail.com ; messe à 11h ; démonstration de **Cucina Corsa** à 12h30 ; clôture des stands à 20h.

■ **U Paradisu**, restaurant-pizzeria, Route de la Mer, à Ghisonaccia, a réouvert ses salons midi et soir, 7 jours sur 7. Tél : 04 95 57 35 98.

■ **A Erbalunga**, sur le port, le restaurant **Le Pirate** accueille sa clientèle tous les jours, lundi et mardi exceptés. Tél : 04 95 33 24 20.

■ **Stella d'Oro, Chez Jules**, à Bonifacio, réouvre ses salons le samedi 16 avril au soir. Tél 04 95 73 03 63.

■ **A Figari, A Cetera**, avec ses spécialités corses, est ouvert tous les midis, ainsi que le vendredi soir et le samedi soir. Fermé le mardi. Réservations au 06 80 17 82 47.

■ **A Porto Vecchio**, l'équipe de **Gamm Vert**, sous la houlette d'Antoine et Andrée Pietri, a inauguré un nouvel espace, en présence d'un public nombreux comptant notamment **M. Daniel Profizi**, Président de la Coopérative, ainsi que de nombreux élus de la région, comme le Conseiller Général **Sébastien de Rocca Serra**.

■ **A l'île Rousse**, le restaurant sushi-bar-tapas **L'Agora**, rue Napoléon, a ouvert ses portes le jeudi 14 avril. Tél : 04 95 56 25 31.

Pour lutter contre les risques professionnels et le travail illégal dans le bâtiment

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Corse et l'Union Territoriale de Haute-Corse de la DIRECCTE viennent de formaliser, pour le renforcer, leur partenariat en matière de prévention des risques professionnels et de lutte contre le travail illégal. Quid d'une convention qui se veut bien plus qu'un bout de papier.

L'administration renforce son action

Sa volonté d'optimiser le service public en le rendant plus accessible - ce qui vaut regroupement ou fusion des services de l'Etat - le Gouvernement a sans doute oublié de l'appliquer... à la lettre. Du moins en ce qui concerne la «DIRECCTE», Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi qui, pour se vouloir «l'interlocuteur unique des entreprises», regroupe la DRTEFP, la DDTEFP, la DRCCRF, la DRCE, la DRCA et autre CRIE, autant de sigles à faire perdre au commun des citoyens ou usagers son latin. Mais de RGPP il n'était pas question, ce 13 avril 2011 dans les locaux bastiais de la fameuse Direction, sauf à souligner, comme l'a fait l'un de ses responsables, Jérôme Corniquet, «que contrairement à ce qui s'entend ailleurs, ici les effectifs ont été renforcés. A la fois pour se rapprocher des standards européens et pour améliorer l'efficacité de nos services. » Voilà pour la toile de fond. Au premier plan, il s'agissait de placer la signature d'une convention novatrice entre l'Union Territoriale de Haute-Corse de la DIRECCTE et la Fédération du BTP de Haute-Corse. Objectif : «prévenir les risques professionnels et la lutte contre le travail illégal, formaliser et développer le partenariat mis en place depuis plusieurs mois entre les deux parties afin de protéger les salariés de la profession et de défendre les entreprises du secteur engagées sur la voie de l'excellence». «Cette convention, souligne le responsable de l'Union Territoriale de Haute-Corse de la Direccte est à la fois une étape et un démarrage, car elle est le fruit d'échanges menés en amont et à multiplier dans un futur proche. Pour nous, le volet contrôle et le volet communication sont indissociables. Nous voulons être à l'écoute des entreprises du bâtiment dont nous savons qu'elles peuvent être soumises à de fortes pressions des maîtres d'oeuvre.» De bonnes intentions qui ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd, Paul Trojani, représentant la CCI comme «partenaire naturel» de la Fédération du bâtiment de Haute-Corse, saisissant la balle au bond pour inviter la DIRECCTE, loin des grandes messes, à oeuvrer sur le terrain, micro-région par micro-région, pour, comme cela a été fait à Ghisonaccia en décembre dernier, diffuser plus largement l'information auprès des entreprises, les former et agir en matière de prévention. Si les contrôles et les PV ont augmenté, Jérôme Corniquet l'assure : «En termes de risques professionnels et de travail illégal, la situation n'a pas empiré et même elle s'améliore.» D'aucuns auront évoqué lors



Les représentants des deux parties signataires de la convention, dont Dominique Antoniotti, Président de la Fédération du Bâtiment 2B (3^{ème} en partant de la gauche) et Jérôme Corniquet, responsable de l'Union Territoriale de Haute-Corse de la Direccte

de cette réunion «la menace italienne» en matière de concurrence déloyale, Jérôme Corniquet précisant quant à lui qu'une augmentation des entreprises italiennes n'en est pas forcément le signe.

Les entreprises visent la performance

Pour la Fédération 2B du Bâtiment et des Travaux Publics, qui compte 220 adhérents et concerne 800 salariés, cette convention s'avère un moyen supplémentaire de tirer la profession vers le haut : «C'est ce à quoi travaillent les élus de la Fédération qui s'est engagée depuis 5 ans dans une démarche de performance et d'excellence, avec comme priorité les attentes de nos entreprises et des jeunes qui, trop longtemps, ne sont pas venus vers nous, souligne son jeune Président Dominique Antoniotti. L'amélioration de la prévention des risques professionnels sur les chantiers du BTP doit permettre de diminuer le nombre et la gravité des accidents de travail tout en améliorant l'image de marque de nos métiers et en nous permettant ainsi de lutter contre les difficultés de recrutement. Quant au second objectif de cette convention, il doit permettre d'améliorer la situation des salariés qui sont victimes du travail illégal tout en nous permettant de combattre la concurrence déloyale». Et de promettre : «Cette convention ne représente pas un simple document administratif. Elle est un acte fort reflétant l'engagement d'une profession.» Au-delà des actions de contrôle, la convention prévoit la participation de la DIRECCTE, à la demande de la Fédération BTP 2B, à l'élaboration d'outils de communication, ainsi qu'aux réunions et manifestations portant sur ses thèmes. Sur le plan judiciaire, si la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Corse se réserve la possibilité de se constituer partie civile dans les procédures pénales relatives au travail illégal et veillera, pour les cas exemplaires à demander aux juges de prononcer des peines complémentaires dont principalement la publication des jugements de condamnation dans la presse locale et professionnelle, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE, elle, s'engage à informer la Fédération des procès verbaux qu'elle transmet au parquet sur ce thème. A noter : plus de 40 infractions pour travail illégal ont fait l'objet de procès verbaux en 2010.

Première journée Portes

Le 13 avril dernier, le CFA Jean-Jacques Nicolaï ouvrait grand ses portes pour accueillir jeunes, parents, formateurs et entreprises et les inviter à échanger. Une première qui n'a donc pas été un énième forum de l'emploi mais est allée bien au-delà.

S'ouvrir pour grandir

Pour Xavier Luciani, Directeur de l'établissement, il s'est ainsi agi de «démarrer la campagne d'apprentissage avant la lettre, précisément durant le troisième trimestre scolaire où sont pris en compte les vœux des troisièmes de collèges, la signature des contrats se faisant du mois de juin au mois de novembre.» Pour autant, au CFA de Haute-Corse, on inscrit cette action dans un vaste plan stratégique mis en place il y a un an : «L'idée est de faire partager notre plateau technique et de le faire apparaître centré sur ce qui constitue son coeur, l'apprentissage, avec tout ce qui se greffe autour comme la formation continue pour les salariés et les demandeurs d'emploi. Nous voulons que les entreprises comprennent qu'elles ont là un outil à leur disposition. Si, sur le grand Bastia, on compte aujourd'hui 8000 établissements (susceptibles de s'en remettre au CFA), un peu plus de 2000 n'ont jamais eu d'apprentis.» Un taux de pénétration qui reste donc à améliorer. D'où la politique de valorisation de l'apprentissage menée tambour battant par le CFA Jean-Jacques Nicolaï qui communique tous azimuts et plutôt avec finesse, à en juger par sa campagne d'affichage à la fois allégorique et pragmatique, histoire de toucher tous les publics. Car comme le rappelle le Président Jean-François Paoli, «une journée portes ouvertes comme celle-ci s'adresse à la fois aux formateurs, aux parents, aux jeunes et aux entreprises que nous invitons à se rencontrer tout en montrant les conditions dans lesquelles nous travaillons. Dans le paysage de la formation, de plus en plus complexe et concurrentiel, l'ouverture aux autres est une solution.» 3000 cartons d'invitations ont



Le Président Jean-François Paoli (3^{ème} en partant de la gauche) et le Directeur Xavier Luciani (à droite) entourés de leurs partenaires

été envoyés et une cinquantaine d'entreprises étaient attendues, sans compter les institutions et organismes qui travaillent en amont sur les parcours de formation : Mission locale, CRIJ, Pôle Emploi, CCI2B, CMA2B, CIO étaient présents sur l'espace «Conseil» et l'espace «Procédures et démarches administratives».



Dans l'atelier de préparation en pharmacie, fabrication de suppositoires et de gélules



Mise en pratique d'un savoir-faire esthétique avec les soins des mains

Ouvertes au CFA 2B



... Xavier Luciani (avec en mains une des affiches du

Donner à voir des savoir-faire

Le programme de cette journée Porte Ouvertes, outre deux débats respectivement consacrés à l'apprentissage dans l'hôtellerie et la restauration et à l'adolescence et la vie active, s'articulait, via des démonstrations pratiques en continu, autour des 5 grands pôles de formation du CFA de Haute-Corse : métiers de l'automobile, de bouche et de l'alimentation, du bâtiment et des travaux publics, gestion et commerce, et soins et santé. Ainsi étaient donnés des exemples de ce qui peut être réalisé en cabine de peinture automobile, mais aussi en cuisine, avec notamment le montage de sujets de Pâques en chocolat, côté confiserie, ou encore en maçonnerie, avec la réalisation d'enduits traditionnels à la chaux. Dans les savoir-faire liés à la santé, la petite enfance avait elle aussi trouvé sa place avec les techniques de change et de toilette du nourrisson. Et pour chaque pôle de formation, était prévue une partie «prévention santé environnement» avec des démonstrations de sauveteurs secouristes du travail. Loin d'une vision réductrice de l'apprentissage, le CFA contribue à considérablement élargir les horizons en termes de formation pour les jeunes et de recrutement pour les entreprises. Sans parler des apprentis qui un jour créeront leur propre entreprise et leur propre emploi. «Il y a encore dix ans, souligne Jean-François Paoli, on ne parlait pas d'apprentissage à l'Université ou dans les écoles de commerce. Aujourd'hui, apprendre un métier c'est acquérir un savoir-faire et donc une plus-value.» Alors, à quand un sixième pôle de formation au CFA ? «Rien n'est exclu, ajoute le Président, mais pour ce qui est du développement durable, nous pensons qu'il doit rester une préoccupation transversale et donc commune à tous nos pôles. C'est en tous les cas ce à quoi nous travaillons.»

Le CFA en chiffres

- ▶ 4 sites de formation (Furiani, Ile Rousse, Corte, Ghisonaccia)
- ▶ 7500m² pour le seul site de Furiani
- ▶ Près de 800 apprentis par an
- ▶ Une moyenne de 150 stagiaires de la formation professionnelle
- ▶ 69 diplômés du niveau V (CAP) au niveau IV (brevet professionnel et bac professionnel)
- ▶ 73,5% de taux de réussite aux examens en 2010, soit +1,5% par rapport à 2009
- ▶ Près de 700 entreprises partenaires
- ▶ Plus de 40 formateurs et une équipe de 70 personnes au total



En cuisine, une démonstration trop... «chou»

Corsica

MOLTIFAO : Assemblée générale de l'association Moltifau Tempì fa'



Lors de l'Assemblée Générale de l'Assocìu Moltifau Tempì Fà, qui s'est tenue samedi 26 Mars 2011, au Café «U Caccianincu», les rapports moraux et financiers ont été approuvés à l'unanimité.

Les projets retenus sont les suivants : restauration de la fontaine de Nucaghja et reconstruction de son lavoir, sortie avec visite du Musée de la Bandera à Ajaccio, réalisation d'un support de communication concernant un officier de Pascal Paoli, Pietro Colle de Morosaglia, ancêtre éponyme de la famille Colle de Moltifao et de Ponte Leccia. D'autres activités sont toujours en chantier : préparation d'un diaporama sur les plantes, recherches toponymiques et généalogiques. L'association se tient à disposition de toute personne susceptible de contribuer à la réalisation de son programme notamment par la communication de documents et de photos concernant la communauté villageoise.

Contacts : 06 44 18 55 95 – 06 22 71 48 59 – moltifau@wanadoo.fr

VENACO : Construction d'un Pagliaghju miniature

Le vendredi 22 avril, l'association Le Relais organise au cours des vacances de Pâques une journée à thème qui sera animée par un intervenant du CPIE, A Rinascita. Il s'agira pour les enfants de 6 à 12 ans de découvrir les techniques du bâti traditionnel insulaire en construisant un pailler miniature, l'endroit où en Corse les anciens entreposaient la paille. Vous avez rendez-vous à Vivario dans la salle Le Relais à 9 heures. Les enfants devront se retrouver pour une promenade autour du village afin de prendre exemple sur les constructions traditionnelles et de récolter les matériaux nécessaires à la réalisation qui se fera dans la salle après une pause-déjeuner pique-nique. La fin de l'atelier est prévue à 17 heures. Informations et Inscriptions au 04 95 47 25 83 ou 04 95 44 43 71.



CALENZANA : Inscription au Centre de Loisirs



Le Centre de Loisirs sans Hébergement de Calenzana, E Pieve d'Olmia et di Pinu, ouvrira ses portes pour les vacances scolaires de printemps. Les parents désireux de confier leurs enfants à cette structure professionnelle sont priés de retirer un dossier dans les mairies de Moncale, Calenzana, Zilia ou Montegrosso. Les dossiers complets devront être rendus au plus vite à l'animatrice. Les confirmations d'inscriptions se font au 06 73 72 25 09.

FIGARI : Animation de Mutualité Sociale Agricole

Après Petreto-Bicchisano, la Mutualité Sociale Agricole de la Corse organise à Figari une réunion dans le cadre de ses animations du territoire. Rendez-vous le 20 avril à 14 heures dans la salle polyvalente de la mairie. Le thème qui sera abordé en priorité sera les cotisations des membres. Les ressortissants de la MSA pourront assister à une présentation générale des cotisations et des formalités déclaratives.



RIZZANESE : Jérôme Valinco en concert

Le chanteur Jérôme Valinco organise un concert le samedi 16 avril à 20 heures 30 au Corsu à Propriano, puis le 30 avril à Arbellara. Trois autres soirées suivront les 25, 26 et 27 mai dans la ville de Dominique Strauss Kahn à Sarcelles au théâtre André Malraux. En effet Jérôme Valinco a été invité à chanter dans cette ville par le Député-Maire de Sarcelles François Pupponi.

PROPRIANO : Circulation réglementée

Des travaux de raccordement de la station de relevage du port de commerce à la nouvelle station d'épuration sont en cours. La mairie a pris un arrêté qui interdit partiellement la circulation à partir du 4 avril et durant toute la durée des travaux. Les rues suivantes sont concernées : Avenue Napoléon III, rue de la marine, rue des pêcheurs, rue Pandolfi, chemin des plages.



PORTO-VECCHIO : Urgence Japon

La Croix Rouge Française en appelle à la générosité des Corses et encourage les entreprises à donner pour le Japon par son intermédiaire. Une collecte est organisée au centre culturel de Porto-Vecchio et dans tous centres de la Croix Rouge. Le projet pour l'aide aux populations nipponnes est intitulé : Urgence Japon.



GHISONACCIA : Marché aux fleurs

Le marché du dimanche 24 avril sera ouvert aux fleuristes, ainsi qu'aux vendeurs de plantes et d'agrumes au cours d'une grande journée portes ouvertes. Pour vous aider et vous conseiller, la présence emblématique de Serge le Jardinier est annoncée. Renseignements et inscriptions pour les marchands au 06 16 74 08 07 ou au 06 15 45 32 48.



MONTICELLO : Ouverture de la piscine municipale

La piscine municipale de Monticello ouvre ses portes du lundi au samedi de 17 heures à 18 heures. L'eau est chauffée à 30 degrés. Renseignements auprès d'un responsable au 04 95 60 04 69.



SARTÈNE : Inscription à l'école maternelle

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants nés en 2008 et entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2009 peuvent procéder aux inscriptions à la mairie de Sartène. Il vous est demandé de vous munir d'un livret de famille et d'un justificatif de domicile.



CORTE : Pèlerinage

Un pèlerinage à Medjugorje, Cascia, Loreto et Assise, Côte Dalmate, Dubrovnik, Split, Trojir se déroulera du 9 au 17 septembre prochain. Vous pouvez vous inscrire en contactant le 04 95 31 73 76.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

La Mutualité Sociale Agricole anime ses territoires

La Mutualité Sociale Agricole de la Corse (MSA) organise depuis une semaine une série de réunions d'information en milieu rural dans le cadre de son programme d'animation des territoires.

L'occasion est ainsi donnée aux administrateurs de se rapprocher de leurs adhérents. Dans ce même état d'esprit il a été question de structuration des territoires à travers la création de comités locaux. De ces comités un indicateur a émergé, mettant en exergue un besoin d'information sur le fonctionnement de la MSA et sur le calcul des cotisations.

C'est pour y répondre et pour coller au mieux avec la réalité des territoires, que la MSA a mis en place un cycle de réunions qui s'adressent aux exploitants agricoles et à tout public concerné par l'agriculture. La première a eu lieu dernièrement à la salle des fêtes de **Venzolasca**, en présence de **Dominique Fieschi**, vice-président de la MSA et responsable de la Haute-Corse, **Christelle Cherchalli**, animatrice de l'échelon local, et **François Bernardini**, responsable du service des cotisations étaient chargés d'en animer les débats.

A noter que le comité local des cantons de **Borgu, Alto di Casaconi, Vescovatu, Fium'Altu d'Ampugnani, Orezza-Alésani** a été constitué et confié à la présidence de **Augustin Pepe**, avec **Gilles Riondet** et **Michel-Olivier Ham** (vice-présidents) et **Jean-Paul Martinetti**, secrétaire.

Programme des réunions

Après **Venzolasca, Monticellu et Petreto Bicchisanu**, la MSA poursuit son programme de réunion le lundi 18 avril à **Levie** (salle des fêtes), le mercredi 20 avril à **Figari** (salle polyvalente de la mairie), et le vendredi 22 avril à **Corte** (centre de promotion sociale de la **Chambre d'Agriculture**). Toutes ces réunions sont prévues à partir de 14 heures.



La réunion était animée par François Bernardini



Les adhérents casinçais de la MSA à l'écoute

Soutien à Jean-François Renucci

On nous prie d'insérer : «Le Conseil d'administration de la MSA en réunion le 3 mars 2011 apporte son soutien total et entier à son administrateur Jean-François Renucci, qui excédé par le comportement de certains, est mis au banc des accusés par les instances judiciaires. Nous ne sommes pas contre la concurrence, mais cette concurrence doit s'exercer dans le respect de l'origine du produit, le respect des règles phytosanitaires, des jours de vente, et surtout le respect du sol où s'effectue la vente».

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — **DOMINIQUE CRISTIANI** —
06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

■ **BASTIA**

■ Expositions :

Du 29 mars au 30 avril : exposition de peintres bastiais à la **Bibliothèque centrale**, dans le cadre de l'opération «**Libr'arts**».

Du 11 au 15 avril : «**Sur les traces des mondes disparus**», exposition de paléontologie, à la **salle polyvalente de Lupino**.

Renseignements : Bibliothèque «**Le petit prince**», rue Saint-Exupéry, 20600 Bastia, **Tel : 04.95.55.09.10**.

■ **Spectacle reporté au théâtre** : «**Vie, splendeur et mort de Grossu Minutu**» d'**Orlando Furioso**. Ce spectacle, qui devait avoir lieu le vendredi 6 mai, est reporté à une date ultérieure pour cause de problèmes techniques.

■ **CERVIONI**

Documentaire avec l'Adecec

L'association **Adecec** programme la projection du documentaire «**Mare d'una terra ribella, quand la houle se lève**» de **Marianna Thibout-Calendarini**, le dimanche 17 avril à 17h30. La projection se fera dans la salle de conférence de la mairie de **Cervioni** (premier étage de la maison communale) et sera suivie d'un débat en présence de **Gérard Romiti**, président de la **Prud'homie** des marins pêcheurs de **Bastia** et d'**Alain Mosconi**, secrétaire du **Syndicat des Travailleurs Corses**. Pour de plus amples renseignements, contacter le **04.95.38.12.83**.

Rencontre-échange avec le comité des fêtes

Le **comité des fêtes de Cervioni** met en place des réunions hebdomadaires, «**Les petits potins**», tous les samedis après midi de 14h30 à 18h, dans le local du point-infos (square **Saint Alexandre**). La première rencontre a lieu ce samedi 16 avril. Ces rendez-vous animés par **Madeleine Bellagamba** se veulent conviviaux, autour d'un café pour discuter, échanger des savoirs-faire, des passions

■ **FOLELLI**

Réunion des anciens de la CNPO

Une réunion ayant pour but la création d'une **amicale des anciens de la CNRO, Résidence des Isles**, est prévue le samedi 23 avril 2011 à 17h en salle de réunion de la mairie de **Folelli**. Les membres du bureau provisoire espèrent réunir un maximum d'anciens à cette réunion et au sein de cette future amicale.

■ **SANTA LUCIA DI MORIANI**

Stage de peinture

Un stage de peinture tous niveaux est organisé dans le cadre agréable de l'**hôtel San Francescu** et de ses jardins à **Santa Lucia di Moriani** les 27, 28, 29 avril. Ce stage sera encadré par deux animatrices qui seront là pour vous guider, aborder ou perfectionner les techniques de la peinture à l'huile et de l'acrylique en trois sessions de 14h à 17h. L'inscription est obligatoire (35€ par jour) et le matériel est non fourni.

Suzanne Féraud, animatrice, exposera ses œuvres avec celles réalisées lors du stage, à l'occasion d'un vernissage le vendredi 29 avril à partir de 18h30, vernissage auquel participera **Robert Fornis** qui présentera «**Contemporain Végétal**».

Renseignements et réservations au **04.95.38.77.42** ou **06.74.49.51.55**.

■ **PORTO-VECCHIO**

Daniel Auteuil sera présent à la **Cinémathèque de Corse**, le 28 avril, à 21h, pour évoquer sa carrière et présenter son dernier film «**La fille du puisatier**».

En partenariat avec le studio.

Jeudi 28 avril, 21h : La fille du puisatier

En présence de **Daniel AUTEUIL**

Réalisé par : **Daniel Auteuil**

Avec : **Daniel Auteuil, Kad Merad, Astrid Bergès-Frisbey.**

Remake de «**La fille du puisatier**» de **Marcel Pagnol**

«*En coupant à travers champs pour aller porter le déjeuner à son père, Patricia rencontre Jacques. Elle a dix-huit ans, il en a vingt-six. Elle est jolie, avec des manières fines de demoiselle ; il est pilote de chasse et beau garçon. Un peu de clair de lune fera le reste à leur seconde rencontre. Il n'y aura pas de troisième rendez-vous : Jacques est envoyé au front. Patricia attendra un enfant de cette rencontre. Les riches parents du garçon crieront au chantage, Patricia et son père, le puisatier, auront seuls la joie d'accueillir l'enfant. Une joie que les Mazel leur envieront bientôt et chercheront à partager, car Jacques est porté disparu...*»

La **cinémathèque de Corse**, à cette occasion organise une projection destinée à la presse, le jeudi 28 avril à 10h, en présence de **Daniel Auteuil**.

Cette projection sera suivie d'un déjeuner avec la participation de **Daniel Auteuil**.

■ Le dernier programme du **Centre Culturel Anima** est sorti, avec nombre de manifestations culturelles et artistiques prévues jusqu'en juillet.

Des expositions, concerts, stages, ateliers, du cinéma, de la danse, dans et hors les murs, avec en point d'orgue pour sa **1^{ère} édition le Festival «Les Toiles du Court»**, consacré au court-métrage.



Centre Culturel Anima programme avril-juillet 2011	
Yann Le Borgne	Expo
Festival EMA	
21h	« Tambien la lluvia » Cinéma
MAO: Musique Assistée par Ordinateur	Stage
21h	Danses/Histoires Danse
Lecture d'images Stage	
21h	Film à définir Cinéma
Festival Les Toiles du Court Cinéma	
21h	Bruno Ruiz Musique
20h30	La nuit du cinéma Cinéma
Expos atelier Arts Visuels & Aquarelle Expo	
18h	Fête de la musique Musique
21h	Barbara Furtuna Musique

Renseignements - Réservations - Inscriptions
Centre Culturel Anima
Casamuzzone 20243 Prunelli di Fiumorbu
Tél./Fax: 04.95.56.26.67. e-mail: anima@orange.fr
Site: <http://www.centreculturelanima.fr>

■ **NOS DEUILS**

Madame **Domy Giordani**, née **Maestrali** s'est éteinte, entourée de l'affection de sa famille et de l'estime de toutes celles et tous ceux qui l'ont connue.

Madame **Domy Giordani** était une femme de bien, mère de famille s'inscrivant dans la tradition d'«**a mama corsa**», attentive, vigilante à l'éducation de ses enfants auxquels elle a su transmettre les valeurs ancestrales attachées aux vieilles familles insulaires, allant de la pratique de la langue corse au respect des traditions comme au sens de la dignité et de l'honneur, de l'hospitalité.

D'Asco à **Morsiglia** en passant par **Bastia**, Madame **Domy Giordani**, fidèle lectrice de notre journal, ne laisse que bons souvenirs et regrets.

Les obsèques religieuses ont été célébrées, le jeudi 31 mars 2011, à 14h, dans la plus stricte intimité familiale, selon la volonté de la regrettée.

Elle a rejoint dans la **Paix du Seigneur, Antoine Giordani**, son époux, maire-adjoint de **Morsiglia** qui s'y était éteint en 1998.

Après la cérémonie religieuse dans la chapelle du funérarium de **Folelli**, l'incinération a eu lieu au **Crématorium Saint-Pierre**, à **Marseille**.

Les cendres de Madame **Domy Giordani** reposent désormais dans le tombeau d'**Antoine Giordani**, à **Morsiglia**.

A ses enfants et à ses petits enfants, à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances, avec une pensée particulière pour sa fille **Lucile**, épouse **François Liparelli** et leur fille **Vanina**.

La ville de Bastia et son musée accueillent le retable restauré de l'église de San Nicolao

Après quatre longues années de restauration minutieuse, le retable de l'église paroissiale de San Nicolao, classé monument historique en 2002, était de retour en Corse au mois de septembre dernier. C'est le musée de Bastia qui a accueilli l'œuvre, en attendant qu'elle retrouve son église du Murianincu, actuellement en travaux. Si la population de San Nicolao, notamment son maire Marie-Thé Olivesi, attend ce moment avec une certaine impatience, elle n'apprécie pas moins que le palais des gouverneurs de Bastia ait donné asile à son œuvre.



Le retable de San Nicolao restauré et exposé au musée de Bastia



L'exposition détaille le processus de restauration de l'œuvre



Emile Zucarelli, maire de Bastia, et Marie-Thé Olivesi, maire de San Nicolao, ont conjointement inauguré l'exposition temporaire



Un public nombreux et captivé a suivi la visite guidée par Laurent Hugues, conservateur en chef des monuments historiques

Le retable y est exposé jusqu'au 15 mai 2001, et cette exposition temporaire a été récemment inaugurée en présence d'Elisabeth Cornetto, conservateur en chef du musée de Bastia et Laurent Hugues, conservateur en chef des monuments historiques. Ce rendez-vous est aussi l'occasion de traiter du patrimoine pictural corse du XVI^e siècle et d'aborder le thème des métiers de la restauration des œuvres d'art. Les visiteurs y découvrent le spectaculaire travail de restauration réalisé à San Remo en Italie par Maria Teresa Donetti et son équipe d'experts, qui ont – n'ayons pas peur des mots – ressuscité ce monumental retable peint sur bois, pièce exceptionnelle du patrimoine corse, que beaucoup de spécialistes considéraient comme irrécupérable. Il aura fallu toute l'obstination de Claude Olivesi pour que le retable s'ex-

patie en Italie afin d'y recevoir les soins intensifs d'une équipe de «magiciens». Le résultat s'expose aujourd'hui au musée de Bastia et jusqu'au 15 mai, qui au travers de cette exposition temporaire joue pleinement son rôle de centre de référence de la période génoise. Une Corse génoise et son patrimoine que le musée de Bastia veut faire découvrir au plus grand nombre à travers la mise en exergue de ce retable représentatif de son temps, et désormais préservé des ravages du temps, grâce au grand savoir-faire, à l'expérience et à l'immense patience de Maria Teresa Donetti, émue, comme Marie-Thé Olivesi, d'avoir participé à cette renaissance, pour la donner à voir aux visiteurs bastiais, et bien au-delà aux générations futures qui pourront l'admirer en l'église paroissiale de San Nicolao. Là où son voyage prendra fin...

Université de Corse : «Roma, (Cine) Città Eterna»

Les étudiants en italien à la découverte du cinématourisme à Rome

Les étudiants des filières **LLCER Italien** et **Parcours bidisciplinaire Anglais-Italien**, réunis au sein de l'association **Dolce Vita**, ont effectué leur traditionnel séjour en **Italie** au mois de mars dernier, accompagnés de leurs enseignants **Fabien Landron**, **Alessandra D'Antonio**, **Dominique Cardinet** et **Grégory Gambarelli**. Cette année, le thème retenu était le cinématourisme à **Rome**, ou comment la Ville Eternelle a su tirer profit de ses merveilles architecturales et de son atmosphère si particulière pour devenir un gigantesque plateau de cinéma à ciel ouvert.

Ce fil rouge a permis de conduire les étudiants sur les traces d'**Anita Ekberg** et **Marcello Mastroianni** à la **Fontaine de Trevi**, d'**Audrey Hepburn** et **Gregory Peck** devant la **Bocca della Verità**, du professeur **Robert Langdon** au **Vatican** et au **Pantheon**, entre **Anges** et **Démons**, ou encore du couple mythique de **Ho voglia di te**, **Babi** et **Gin**, sur l'**Isola Tiberina**... Une semaine vue donc comme un hommage au cinéma, italien ou étranger, et aux images qu'il véhicule, des films néoréalistes de **Vittorio de Sica** au plus récent **Caterina va in città** de **Paolo Virzì**, en passant par les célèbres **Ben Hur** (**William Wyler**) et **Gladiator** (**Ridley Scott**). Ce parcours «cinématographique», qui s'est conclu par la visite des fameux studios de **Cinecittà** (véritable **Hollywood** sur le **Tibre**), a également permis aux étudiants de découvrir les différents visages de **Rome** : antique, renaissan-

ce, baroque, chrétien, et moderne. **Michelange**, le **Caravage** et le **Bernin** ont ainsi été les guides privilégiés de promenades inoubliables dans la **Città Eterna**...

Ce séjour est la conclusion d'un projet pédagogique mené, tout au long de l'année, conjointement par l'association **Dolce Vita** et les enseignants des filières langues de l'**Université de Corse**. Un grand merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à la concrétisation de ce beau projet. Et rendez-vous l'année prochaine, pour une nouvelle destination : en 2012, cap au nord !



Inserm - Université de Corse

Signature de la convention à Corte, vendredi 8 avril 2011

L'**Université de Corse** et l'**Inserm** ont signé le vendredi 8 avril à 14h45 à **Corte**, au **Palazzu Naziunale**, une convention cadre de partenariat. La délégation de l'**Inserm** était composée par **André Syrota**, Président Directeur Général de l'**Inserm**, **Anne Bisagni**, Directrice du Département des Partenariats et des Relations Extérieures, **Arnaud Benedetti**, Directeur du département d'information scientifique et de la communication et **Dominique Nobile**, Délégué Régional Inserm Provence Alpes Côte d'Azur et Corse.

Cette signature se fera en présence d'**Emmanuelle de Gentili**, Conseillère Exécutive en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de **Michel Barat**, Recteur de l'Académie de Corse et de **Jean-Baptiste Albertini**, Directeur Régional de la Recherche et de la Technologie.

A noter également la présence de **Claude Griscelli**, ancien Directeur Général de l'**Inserm** et membre actuel du Conseil Scientifique de l'Université.

Au-delà de la volonté affichée de densifier en **Corse** le dispositif de recherche dans les domaines de la santé et du vivant, la convention cadre de partenariat prévoit en particulier de renforcer les deux axes scientifiques actuels :

- Dans le cadre du projet de recherche «**Ressources Naturelles**»¹ de l'**Université de Corse**, la recherche et l'étude de nouvelles molécules d'intérêt biologique.
- Dans le cadre du **Réseau Sentinelles**, dont une antenne régionale a été créée à l'**Université de Corse**, les recherches en épidémiologie, sur les maladies infectieuses et en génétique humaine.

Les actions de coopération dans le cadre des domaines définis ci-dessus pourront prendre notamment les formes suivantes :

- Assurer une production scientifique de haut niveau dans le domaine des sciences de la vie et de la santé ;
- Réaliser des actions de formation ;
- Favoriser le développement de recherches interdisciplinaires ;
- Favoriser une gestion prévisionnelle et concertée des moyens, la mutualisation des moyens, le développement de plateaux techniques et la collaboration pour la recherche en sciences de la vie et de la santé ;
- Favoriser la valorisation industrielle des connaissances développées en propre ou en commun par les partenaires dans le cadre des projets de recherches.

Cette rencontre permettra également aux chercheurs impliqués dans ces actions de présenter le bilan de leurs travaux ainsi que leurs perspectives de développement.

Contacts :

Jean-Baptiste Calendini,
Directeur de Cabinet du Président de l'Université de Corse
Tél. 06 15 94 49 61.

Dominique Nobile,
Délégué Régional Inserm Provence Alpes Côte d'Azur et Corse
Tél. : 04 91 82 70 05.

¹ Rappelons que la politique scientifique de l'**Université** s'organise autour de 7 projets structurants.



22

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET et
François Mathieu SUZZONI"**
titulaire d'un Office Notarial,
dont le siège est à Ajaccio (Corse du Sud),
7, Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à Ajaccio, le 31/03/2011, enregistré à Ajaccio, le 06/04/2011, B° 2011/242, Case N° 2, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI CREMME
Siège : PERI (20167), lieudit Tortaghjalla, chez Mme CERVOTTI Annie.

Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la vente, la location et la gestion de tous biens ou droits immobiliers.

Capital social : 1.000 euros
Apports en numéraire : 1.000 euros
Gérant : Mr. CHAFANEL Rachid, demeurant à Paris 75008, 52, Rue de Londres.

Clause d'agrément : Parts sociales librement transmissibles par voie de succession aux héritiers en ligne directe. Toute autre transmission par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à agrément.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Me Jean-François MATIVET, Notaire.

26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Moltifao du 06/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **AGUIPA**
Siège social : Bocca Alla Frasca Lotissement Communal N°24, Ponte Leccia 20218 Moltifao

Objet social : Acquisition, gestion et locations en meublé de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros
Gérance : Mme Nathalie, Viviane, Juliette, Claude TIGER (épouse RAFFALLI) demeurant 24, Lotissement Communal de Moltifao, 20218 Ponte Leccia
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

46

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/04/2011, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LED ENERGIE**
Siège : L&D ENERGIE

Objet social : import, export, vente de marchandises

Siège social : chemin des vignes, 20167 Afa

Capital : 1 euros
Durée : 99 ans

Gérance : Mr. MOLINA Denis demeurant, Chemin des Vignes, 20167 Afa
Immatriculation au RCS de Ajaccio

32

BALBI AUDITION PROPRIANO

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **BALBI AUDITION PROPRIANO**

Siège : Centre Commercial Santa Giulia, 20110 Propriano

Objet : Les mesures, les adaptations et la vente d'appareils d'audioprothèse, la fabrication d'appareils intra-auriculaires et d'embouts.

La vente de matériel médical, le tout, directement ou indirectement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 30.000 euros

Gérance : Monsieur Balbi André, demeurant 36, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, (Corse du Sud)

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/03/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI THEO**

Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme que la société se propose d'acquies.

Siège social : Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20189 Ajaccio

Capital : 200 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Anne BLASI, demeurant Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20189 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS de Ajaccio

56

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud) du 01 décembre 2010, enregistré à Ajaccio le 11 avril 2011, Bordereau 2011/255, Case n° 5, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **"NAHEL"**

Capital : 1.000 euros, en numéraire

Siège social : Les Jardins de l'Empereur - Immeuble la Pauline - (Corse du Sud)

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilisés à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ; le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ; et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Gérant : Mademoiselle Aljia FAZAI, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Résidence Diamant II, 8, Place de Gaulle

Immatriculation : Au R.C.S. d'Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

25

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 5 avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI Datcha**

Forme : SCI

Capital : 1000 euros

Siège social : 11, rue Jean Jaures - 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Gérant : Nathalie Metais et Frederic Metais - Demeurant : 11, rue Jean Jaures - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

34

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dénommée **<CASARINA VIL-LAGE>** Société à Responsabilité Limitée, dont les statuts ont été régularisés suivant acte sous seing privé le 1er avril 2011 à BONIFACIO (Corse du Sud) enregistré à PORTO VECCHIO le 04 avril 2011, Bordereau n°2011/117, case n°6, dont les caractéristiques suivent :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 euros)

Siège : Route de Manza (20169) Bonifacio

Objet : - La création, l'acquisition la prise en location gérance de tous fonds de commerce de location meublés, de village de vacances, camping, caravaning et de toutes activités en rapport avec le tourisme et les loisirs.

La location de bateaux. La location, la prise à bail, la prise en location gérance de tout fonds de commerce, de tous établissements, se rapportant aux activités spécifiées.

Durée : 99 ans

Apports : en numéraire

Parts sociales : 250 parts de 20,00 euros attribuées aux associés en rémunération de leur apport respectifs

Gérant : Monsieur David AGOSTINI demeurant à Bastia (20600) Résidence La Closerie des Chênes, Bâtiment E nommé pour une durée illimitée.

Exercice Social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour unique avis,

Signé - Le Gérant.

33

LORCA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : c/o M. Daniel BONNAFFOUS
Marine de Davia - 20220 Corbara

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **LORCA**

Siège social : Corbara (20220), c/o M. Daniel Bonnaffous - Marine de Davia

Objet : Importation et exportation, vente en gros, demi gros ou détail d'articles de bazar, bibeloterie, souvenirs, cadeaux, articles de plage, accessoires d'habillement et de décoration, vêtements, et petits articles divers.

Durée : 50 années

Capital : 4000 euros

Gérance : Monsieur BONNAFFOUS Regis Patrick, demeurant Hameau de Palmento, 20220 Santa Reparata di Balagna France

Immatriculation : Au RCS de Bastia (Haute Corse)

Pour avis,

39

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Ajaccio du 05 avril 2011, enregistré à Ajaccio RD le 07 avril 2011, bordereau n° 2011/247, case n°3, il a été constitué la société ci-après :

Dénomination sociale : **MIPAS**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : 1, rue Général Campi - 20000 Ajaccio

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition et la propriété de tous immeubles et biens immobiliers, leur gestion et administration par voie de bail, location ou autrement. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 années.

Apports en numéraire : 1600 euros

Capital social : 1600 euros divisés en 100 parts de 16 euros chacune.

Gérance : Monsieur Michel Paolantonacci demeurant à Ajaccio 4 rue Emmanuel Arène 20000, désigné aux termes des statuts pour une durée indéterminée

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant,
Michel PAOLANTONACCI.

44

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI BAUELLE**

Capital : 1000 euros

Siège : 3 rue Luce de Casabianca 20200 Bastia

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 30 ans

Gérant : Mlle Peggy Baudelle 3 rue Luce de Casabianca 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia



11

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif,
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Objet du marché :

Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Type de service : 12. Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.

Classification CPV :

Objet principal : 71310000.

Lieu d'exécution : Corté.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

Un marché public .

Caractéristiques principales :

Mission de programmation pour la construction d'un bâtiment regroupant l'IUT et l'école d'ingénieur à Corté

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 36 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). **Délai de paiement :** 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC, prix fermes actualisables

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

Capacité technique :

Les équipes candidates devront être composées au minimum d'un programmiste, d'un économiste de la construction et posséder des compétences ou références dans le domaine HQE.

Marchés réservés : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

==== Candidature ====

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de

fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix des prestations (50 %)

Méthodologie proposée (30 %)

Délais de réalisation (20 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 02-05-2011 (16:00)

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0104.

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité.

Renseignements complémentaires : Note méthodologique devra décrire l'organisation de l'équipe, la description du contenu des rendus, la description de la démarche proposée pour chacune des phases, la décomposition des temps passés par intervenant et par phase de mission

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07-04-2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier

22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique

Service Commande Publique 22, cours Grandval

BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Tél: 0495516477. Fax: 0495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Vincent PIANELLI, Collectivité Territoriale de Corse

Service des bâtiments d'enseignement

22 cours Grandval-BP 215

F-20187 Ajaccio cedex 1. Tél: 0495106650.

Courriel: sbe@ct-corse.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Bd Paul Peytral - F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique et Commande Publique

22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0104

Collectivité Territoriale de Corse

Service des bâtiments d'enseignement

22, cours Grandval - BP 215,

F-20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

• Services fournis principalement aux entreprises.

50

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

EPCI Communauté de Communes du Cap Corse

Maison du Cap Corse

20200 Ville di Pietrabugno

Telephone : 04.95.31.02.32 - Fax : 04.95.31.75.85

Obtention du DCE : A l'adresse indiquée ci-dessus ou sur la plate-forme des marchés publics de la Communauté de Communes du Cap Corse à l'adresse suivante : <http://cc-capcorse.e-marchespublics.com>

Objet du marché :

Le présent marché public a pour objet le transport en car d'enfants pour la mise en œuvre des activités prévues par le contrat éducatif local

Il comporte 2 lots :

LOT N°1-3 : Ligne Luri/Macinaggio maximum 14.000 euros HT

LOT N°2-4 : Ligne Morsiglia / Macinaggio maximum 3500 euros HT Itinéraire Morsiglia / Ersà / Macinaggio

Critères de choix de l'offre : le prix

Type de procédure : marche à bon de commande (article 77) passe suivant la procédure adaptée prévue à l'article 28 du CMP.

Date limite de réception des offres : le jeudi 28 avril 2011 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : le lundi 11 avril 2011

49



AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif

collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex

tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21,

courriel : commande.publique@corse.fr,

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du parking Grandval-Hôtel de Région-Ajaccio

CPV - Objet principal :

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique appréciée sur la base de la note méthodologique (60 %)

Prix (40 %)

Type de procédure : procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme : SARL EQOTEC

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) :

6.000.00 Tranche ferme/ 10.500.00 Tranche conditionnelle

TOTAL : 16.500.00 euros HT

Date d'attribution du marché : 11 avril 2011

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 avril 2011

01

Cabinet RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés
39, Boulevard Paoli
20200 Bastia

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES**

**AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
LE 19 MAI 2011 à 11 HEURES**

COMMUNE DE CASAMACCIOLI (Haute-Corse) lieudit «Conche»,
une parcelle de terre cadastrée section B n° 606 (28a 53cca)
en un LOT UNIQUE : **MIS A PRIX** :..... 4.400,00 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies immobilières du tribunal de grande instance de BASTIA Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

05

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

Direction départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**1ère insertion.**

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011091-0003 en date du 1er avril 2011, il sera procédé, sur la commune de LUCIANA, au lieu-dit « Pineto », à une enquête publique conjointe relative à la modification du titre d'occupation du domaine public maritime par les installations de dépotage et de transfert des gaz propane et butane (zone de mouillage et canalisations) pour l'alimentation du centre emplisseur Butagaz de la Marana et préalable à l'octroi d'une concession des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Lucciana du Lundi 2 mai 2011 au mardi 31 mai 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Lucciana - Résidence A Canonica - Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Lucciana ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Didier Routa-Villanova, demeurant « Fornoli » - 20290 Ortuporio, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lucciana sise à l'adresse précitée les :

- * lundi 2 mai 2011 de 14 H 00 à 17 H 00
- * vendredi 13 mai 2011 de 14 H 00 à 17 H 00
- * vendredi 20 mai 2011 de 14 H 00 à 17 H 00
- * mardi 31 mai 2011 de 14 H 00 à 17 H 00.

Il sera suppléé par Madame Sandra Gatti, désignée commissaire enquêteur suppléante, en cas d'empêchement du titulaire.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Lucciana ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation
P/le Directeur départemental des Territoires et de la Mer,
le délégué à la Mer et au Littoral,
Dominique DUBOIS.

**Informateur
Corse Nouvelle**

TEL : 04 95 32 02 40

FAX : 04 95 32 02 38

03

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CARTICASI

1ère insertion.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2011-069-0009 en date du 10 mars 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la **commune de CARTICASI**, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Source de Liccitellu

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de CARTICASI, pendant 15 jours du mercredi 27 avril 2011 au mercredi 11 mai 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur René ANDOLFO, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CARTICASI - 20244 Carticasi

- * Mercredi 27 avril 2011 : de 9h à 12h
- * Samedi 07 mai 2011 : de 9h à 12h
- * Mercredi 11 mai 2011 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de CARTICASI, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi - BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 11 mars 2011

Pour le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Corte
Tony CONSTANT.

02

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la commune d'Aleria**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN PARC
PHOTOVOLTAIQUE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE
A PARTIR DE L'ENERGIE SOLAIRE
pour une puissance d'1 Mwc

(présentée par la société COCLI ENERGIE (SARL))

2ème insertion.

La sarl **COCLI ENERGIE** a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, dont la puissance crête est supérieure à 250 KW : mise en place de tables d'assemblage sur supports métalliques supportant des modules photovoltaïques ; réalisation d'un poste de transformation et d'un poste de livraison d'une surface au sol de 15 m², sur la commune d'Aleria,

DUREE DE L'ENQUÊTE : (arrêté préfectoral n° 2011053-0017 du 22 février 2011) du lundi 11 avril 2011 au mercredi 18 mai 2011 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie d'Aleria

PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS : (désignés par décision du président du tribunal administratif de Bastia du 19 janvier 2011) :

Monsieur Gilbert CHIARELLI

et **Monsieur Jean-Jacques PASSAS**, suppléant, seront présents en mairie d'Aleria pour recevoir les observations du public :

- le lundi 11 avril 2011, de 14 heures à 17 heures 30,
- le lundi 18 avril 2011, de 14 heures à 17 heures 30,
- le lundi 2 mai 2011, de 14 heures à 17 heures 30,
- le jeudi 12 mai 2011, de 14 heures à 17 heures 30,
- le mercredi 18 mai 2011, de 14 heures à 17 heures 30.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie d'Aleria.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Even Guillot, représentant la société Coclé Energie, domiciliée « via Alessandraccio », à Aleria.

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aleria pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

SCI ALP INVESTISSEMENT

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200 euros
Siège social : Route de Mezzavia
Le Stiletto - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio - 509035929

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Les associés ont décidé le 15 décembre 2010 d'étendre l'objet social à compter du 15 décembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement à l'objet social est ainsi modifié :

Article 2 - Objet :

Ancienne mention - La société a pour objet l'achat et la gestion de biens immobiliers et toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Nouvelle mention - La société a pour objet l'achat et la gestion de biens immobiliers, la vente de biens lui appartenant et toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Pour avis, Le représentant légal.

ADDITIF

• ADDITIF à l'avis paru dans L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE du vendredi 25 mars 2011, numéro 6357, Page H, concernant la modification des statuts de la SAS :

« SOCIÉTÉ DES MOTELS D'AGOSTA - SOMAG ».

Nouvelle dénomination :

SOCOPRIM,

Il y a lieu de lire :

- L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 Décembre 2010 a décidé, à compter de la même date ;
- de modifier l'objet social statutaire en supprimant les activités de prestations de services d'esthétiques et de plats cuisinés à emporter et en y faisant ressortir expressément l'activité de réalisation de toutes opérations immobilières sur biens propres à la société ;
- de préciser l'adresse du bureau distributeur du courrier destiné au siège social de la manière suivante :
Lieu dit Porticcio - Résidence Tenerella - Les Hameaux de Porticcio - Commune de GROSETTO PRUGNA - BP. N° 3 - 20166 Porticcio. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le reste sans changement.

Pour additif.

NOVU TEMPO

SARL au capital de 100 euros
1 bis, avenue Auguste Gaudin
20200 Bastia - R.C.S. Bastia n°491.912.903

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mars 2011, les associés ont décidé de porter le capital de 100 euros à 1.200 euros par la création de 1.100 nouvelles parts de 1 euro chacune, sans prime d'émission. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Les associés ont également décidé d'adopter, à l'activité de travail à temps partagé et de portage salarial sous l'enseigne «JOBAVOUS 20», l'activité de transaction immobilière sous l'enseigne «NOTRIMMO». Les articles 2 et 3 des statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au R.C.S de Bastia.

Pour avis, le gérant

**Maître Lionel****GIRAUDON NICOLAI**

Avocat au Barreau de NICE - CP 232
2 bis Boulevard de Cimiez
« Villa Majestic » - 06000 Nice
Tél : 04.92.47.73.01 - Fax : 04.92.47.73.09
email giraudonnicolai@wanadoo.fr

« SCI TERRA VERDE »

Société Civile Immobilière
Au capital de 304.898,02 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia
Sous le numéro 447.509 217,
Dont le siège social est à MAISON MARCHI PAUL - Route de la Plage - Moriani-Plage à San Nicolao (20230)

Par AGE du 1er Mars 2011, les associés de la SCI TERRA VERDE ont décidé les modifications suivantes à compter du 1er Mars 2011 :

- **Changement de gérant** : démission de Mademoiselle Chantal, Joséphine BENITES, née le 19 Novembre 1964 à PENTA DI CASINCA, de nationalité française, demeurant à MORIANI PLAGE et désignation en remplacement en qualité de gérant, Monsieur Daniel MARCHI, né le 11 Mars 1963 à AJACCIO demeurant chez SCI TERRA VERDE - MAISON MARCHI PAUL - Route de la Plage - Moriani Plage à SAN NICOLAO (20230).

Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

ULK

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 280 euros
Siège social : Quartier Vassalacci
A Casalta - 20119 Bastelica (Corse du Sud)
523 265 841 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale du 1er janvier 2011, il résulte que :

- Monsieur Lionel VEZZARO demeure seul gérant de la société suite à la démission de Monsieur Mathieu OLK, co-gérant. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio

Pour avis, Le représentant légal

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 4 avril 2011 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BORGIO DISTRIBUTION**

Forme : Société par actions simplifiée

Siège : Marmorana, 20290 Borgo

Durée : 99 ans

Capital : 7500 euros

Objet : L'exploitation de tous magasins de grandes surfaces tels que supermarchés ou hypermarchés.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jean-Claude TORRE demeurant Les Jardins de Porticcio, PORTICCIO - 20166 GROSETTO PRUGNA,

Commissaire aux comptes titulaire : SCP BACCI - MINICONI - ROSSI - Anaxa Audit, domicilié Immeuble Ivoire, Route de Mezzavia, Col du Stiletto - 20090 AJACCIO, 483 326 757 RCS Ajaccio

Commissaire aux comptes suppléant : Madame Marie - Ange ARRIGHI, 5 Rue Paul Colonna d'Istria Immeuble Arc en Ciel 20090 AJACCIO, 492 183 108 RCS Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 05/04/2011, La société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL, SARL au capital de 70.000 euros, dont le siège social est RN 194, Lieu dit Panchetta, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 340 859 693,

Et :

- La société ESPACE FAMILIAL BATIMENT, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est RN 194, Lieu dit Panchetta 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 527 690 952,

Ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet, la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL ferait apport à la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX de sa branche complète et autonome d'activité de Négoce de matériaux de construction, carrelages, cheminées.

L'actif apporté s'élève à 179.195 euros, le passif pris en charge par la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX à 48.144 euros, soit un apport d'une valeur nette de 131.051 euros.

En rémunération de cet apport, la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX augmenterait son capital de 130.000 euros par la création de 13.000 parts d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL.

La prime d'apport s'élèverait globalement à 1.051 euros.

Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31/12/2010, date d'arrêt des comptes et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX.

La société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société ESPACE FAMILIAL MATERIAUX.

Les créanciers des sociétés CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL et ESPACE FAMILIAL MATERIAUX dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce.

L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les Assemblées Générales des deux sociétés.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio au nom des deux sociétés le 05/04/2011.

Pour avis,

CORSILO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Route de Ziglione
Lieu dit Pascialella - 20137 Porto-Vecchio
452 881 600 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2011 a décidé d'étendre l'objet social aux activités :

- d'achat, de vente, de locations de tous véhicules de rallye avec ou sans chauffeur ainsi que tous matériels de transport sur terre et tous accessoires

- d'organisation, de promotion et de participation à toutes manifestations événementielles, culturelles, sportives, éducatives L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 05/04/2011, La société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL, SARL au capital de 70.000 euros, dont le siège social est RN 194, Lieu dit Panchetta, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 340 859 693,

Et :

- La société ESPACE FAMILIAL BATIMENT, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est RN 194, Lieu dit Panchetta, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 527 700 769,

Ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet, la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL ferait apport à la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT de sa branche complète et autonome d'activité de tous travaux du bâtiment, construction et démolition et construction de maisons individuelles.

L'actif apporté s'élève à 164.575 euros, le passif pris en charge par la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT à 0 euro, soit un apport d'une valeur nette de 164.575 euros.

En rémunération de cet apport, la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT augmenterait son capital de 164.000 euros par la création de 16.400 parts d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL.

La prime d'apport s'élèverait globalement à 575 euros.

Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31/12/2010, date d'arrêt des comptes et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT.

La société CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société ESPACE FAMILIAL BATIMENT.

Les créanciers des sociétés CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL et ESPACE FAMILIAL BATIMENT dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce.

L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par les Assemblées Générales des deux sociétés.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio au nom des deux sociétés le 05/04/2011.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/03/11, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CAFE DE FLORE**

Objet : Toutes activités de restaurant, traiteur, snack, pizzeria, vente de plats cuisinés à emporter ou à consommer sur place, alimentation générale.

Siège social : 33 Rue Fesch - 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 euros

Durée : 99 ans

Gérant : Mlle SAPET Héloïse, demeurant villa LES RONCES plaine de Péri 20167 Péri

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

57

JHA CORP. SARL

Au capital de 10.000 euros
Siège social : c/o Société Nouvelle
Corse Vitrage - RN 193 - 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Biguglia du 6 avril 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL**Dénomination sociale :** JHA CORP.**Siège social :** c/o Société Nouvelle Corse Vitrage - RN 193 - 20620 Biguglia**Objet social :** - toutes prestations relatives à l'ingénierie et au conseil dans le domaine de la réalisation de constructions, le suivi de chantiers, la négociation et la coordination des travaux, la négociation de financements auprès d'organismes bancaires, toutes prestations dans le domaine de la commercialisation de terrains, appartements ou autres ensembles immobiliers, tous travaux de gestion administrative.**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS**Capital social :** 10.000 euros**Gérance :** M. Joseph Henri GANDOLFI SCHEIT**Immatriculation de la Société** au RCS de Bastia.

Pour avis - La Gérance

77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 25/03/2011, enregistré à Bastia, le 05/04/2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI NATHALIE**Siège social :** Lieudit Fornaccina - RN 193 - 20600 Furiani**Objet social :** L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement, la gestion et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, et notamment d'un bien immobilier sis sur la commune de Furiani (20600) - Les terrasses d'Ucini - Lieu Dit Pietra Rossa - Bâtiment B - dernier étage**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.**Capital social :** 1500 euros**Mode de cession de parts sociales :** Agrément des tiers**Gérant :** Mme Denise CICHERI née PASQUALINI, demeurant Résidence Fort Lacroix Bat A 1 - 20600 Furiani ;**ET****Gérant :** M. Michel CICHERI, demeurant Résidence Fort Lacroix Bat A 1 - 20600 Furiani**Immatriculation de la société** au R.C.S de Bastia

Pour avis,

48

MURA

EARL au capital de 166.200 euros
Réduit à 100.000 euros
Siège social : Quercia Antisanti
20270 Aléria - 451 147 292 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/03/2011 a décidé de réduire le capital social de 166.200 euros à 100.000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Article 7 - Capital social :**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent soixante-six mille deux cents euros (166.200 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent Mille euros (100.000 euros).

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance,

38

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé à Marseille du 5 avril 2011, il a été constitué la société :

Dénomination sociale : EUROMED CARDIO**Forme sociale :** SAS**Siège social :** 77, Rue du Docteur Escat 13006 Marseille**Objet social :** L'exploitation de toute autorisation de médecine ou de chirurgie, à temps partiel ou à temps complet, en lien avec la prise en charge des maladies cardiovasculaires.**Durée de la société :** 99 ans**Capital social :** 10.000 euros**Clauses restreignant la libre cession des actions :** Les valeurs mobilières ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après un agrément préalable du comité de surveillance.**Admission aux assemblées :** Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales.**Exercice du droit de vote :** Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent**Président :** La SAS Clinique BOU-CHARD, dont le siège social se situe 77 Rue du Docteur Escat 13006 Marseille immatriculée au RCS Marseille sous le numéro 057 818 460.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Marseille.

Le Président,

37

**SARL DEPÔT CORSE
INDUSTRIE AUTOMOBILE**

Société en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social de la liquidation :
Chez M. Patarozzi Alain Joseph
Lot Santa Lucia
n° 23 - Tintorajo - 20600 Furiani
RCS Bastia : 432 391 472

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2011, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2010, déchargé Monsieur Patarozzi Alain Joseph, de son mandat de liquidateur donné quitus de sa gestion au liquidateur, voté la répartition du résultat de liquidation, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

65

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/04/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : SARL U SAN MATTEU**Objet social :** Création et gestion d'une PIZZERIA.**Siège social :** Place de la Poste, 20140 SERRA DI FERRO**Capital :** 300 euros**Durée :** 99 ans**Gérance :** M. Mathieu MARIANI, demeurant Résidence l'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey 20189 AJACCIO**Immatriculation** au RCS de Ajaccio**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

66

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du premier avril 2011, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.**Dénomination :** SAS «TERRA NOVA CONSEIL».**Capital :** 1.600 euros.**Siège :** lieu-dit Valle 20246 Sorio-di-Tenda.

Objet : L'exercice des activités de conseil financier, organisation d'entreprise et d'apporteurs d'affaires ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans**Président :** TORRE Patrick, né le 6 janvier 1952 à Aubervilliers (93), de nationalité française, demeurant lieu-dit Valle 20246 Sorio-di-Tenda.**Immatriculation :** au RCS de Bastia.

Pour avis, le gérant

62

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mars 2011, à Sari Solenzara, M. Cimino Christophe, demeurant, à Sari Solenzara, 20145, Domaine de Cala d'Oro, a donné en location gérance à M. Gulli Didier, demeurant à Ventiseri 20240, Résidence Azur, un fonds de commerce de Salon de Thé, Crêperie, saladerie, glacier, situé à Sari Solenzara, Résidence la Palmeraie, immatriculé au RCS d' Ajaccio, sous le numéro 489 428 821 pour une durée inférieure à 23 mois entiers et consécutifs commençants le 24 mars 2011 pour se terminer le 31 octobre 2011.

Pour unique insertion,
Le locataire gérant.

79

SARL SUPERPHENIX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
7, Place Vincetti - 20200 - Bastia
RCS : 530022631

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 avril 2011 accepte : La démission de Monsieur VESCHI André et nomme Mlle BOUR Marie Sophie, Dominique, Françoise, Rose, Xavéria demeurant, résidence petra verte bat 6 le Fangu 20200 Bastia, célibataire, née le vingt deux juin mille neuf cent soixante sept à Ajaccio de nationalité française, en qualité de gérante non appointée pour une durée illimitée à compter du 12 avril 2011. Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La Gérance.

31

« ESPACE AICARDI »

Anciennement « POLYCOQUE »
SARL au capital de 2000 euros
Siège social : Chez M. AICARDI Gérard
Domaine de Suartello - N°86
20090 Ajaccio (Corse)
Transféré : Lieu dit Chiocchia - CD 81
Route de Sagone - Alata - 20167 Mezzavia
454 061 474 RCS Ajaccio

Suivant un PV d'AGE du 29/03/2011, les associés ont voté les modifications suivantes, à compter du 29/03/2011

* L'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes :

L'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien, le gardiennage, le remorquage et le renflouage de bateaux, moteurs, remorques et pneumatiques, neufs ou d'occasions ;

Le remorquage et le renflouage de Jet Ski, Scooters des mers et engins flottants sans moteur, neufs ou d'occasions ;

L'achat, la vente, la location, la réparation et l'entretien de matériels de navigation, accastillage, matériels de jardins, piscines, articles de sport et de plage, plongée sous-marine et tout article se rattachant à ladite profession ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

* Modification de la dénomination sociale comme suit : "ESPACE AICARDI".

* Transfert du siège social à l'adresse suivante : **Lieu dit Chiocchia - CD 81 - Route de Sagone - Alata - 20167 Mezzavia**, et ce à compter du 29 mars 2011.

En conséquence, les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

58

EUROPA SURGREFFAGE

SARL au capital de 3000 euros
Siège : Lotissement Maroselli
20239 Rutali - RCS Bastia : 527 727 994

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Rutali du 08/04/2011, M. Maroselli Marc André, demeurant Rés. Fiori di Mare, 20200 Ville du Pietrabugno, a été nommé gérant de la société à compter du 08/04/2011, en remplacement de M. Maroselli François, démissionnaire.

Pour avis,

82

SARLA SMACHJERA

Au capital de 7622 euros
Siège : Zone d'Activité
RN 193 - 20235 Castello di Rostinu
RCS Bastia : B 424 972 859

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2011, il a été décidé de changer le nom et le siège social de la société. En conséquence les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés comme suit :

Article 3 :**Ancienne mention :**

La dénomination de la société est A SMACHJERA DI CASTINETA

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est A SMACHJERA

Article 4 :**Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à 20218 Castineta

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé Zone d'Activité, RN 193, 20235 Castello di Rostinu Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

04

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Commune de Belgodere

PROJET D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET ORGANISATION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR L'ARRIERE-PLAGE DE LOZARI

(projet poursuivi par le Conservatoire
de l'espace littoral et des rivages lacustres)

1ère insertion,

Durée de l'Enquête : (arrêté préfectoral du 29 mars 2011)
* du mardi 10 mai 2011 au mardi 14 juin 2011 inclus.

Siège des enquêtes et lieu de dépôt du dossier :
* Mairie de BELGODERE

Permanences du Commissaire Enquêteur :
Monsieur Serge BARDOUX, demeurant résidence « Le Vendôme »
20200 Bastia

désigné en qualité de commissaire enquêteur,
sera présent en **mairie de Belgodere**, pour recevoir les observations du public :
- le mardi 10 mai 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le lundi 16 mai 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 31 mai 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 14 juin 2011, de 14 heures à 17 heures,

Toutes observations relatives aux enquêtes conjointes pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie de Belgodere.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. le Délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 3, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia, tél : 04.95.32.38.14.

A l'expiration des enquêtes, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Belgodere pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

09

COMMUNE DE SERRA DI FERRO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) - Identification de l'organisme qui passe le marché :
COMMUNE DE SERRA DI FERRO

Adresse : MAIRIE DE SERRA DI FERRO
20140 SERRA DI FERRO

2) - Procédure de passation du marché : Marché adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. (Décret N°2006-975 du 1er août 2006).

3) - Objet du marché : Réhabilitation de deux logements
Lieu d'exécution : 20140 SERRA DI FERRO

4) - Caractéristiques particulières : Lot Unique
PLÂTRERIE / REVETEMENTS / MENUISERIE / PEINTURE
ELECTRICITE / PLOMBERIE-SANITAIRE

Délai d'exécution : 2 mois

5) - Lieu du l'on peut retirer le dossier de consultation :

MAIRIE DE SERRA DI FERRO
20140 SERRA DI FERRO
Téléphone : 04.95.74.02.12

6) - Date limite de réception des offres : Vendredi 13 mai 2011 à 12 heures

Adresse où les offres doivent être transmises :

MAIRIE DE SERRA DI FERRO
20140 SERRA DI FERRO
Telephone : 04.95.74.02.12

7) - Justifications à produire quant au qualités et capacités du candidat :
Conditions fixées aux articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics

8) - Délai de validité des offres : 90 jours

9) - Adresse pour renseignements :

Eric GIUSTI et Antoine VERSINI - Architectes
28, cours Napoléon - 20000 AJACCIO
Tél : 04.95.21.08.18 - Fax : 04.95.21.61.14

10) - Date d'envoi de l'avis à la publication : 08/04/2011

M.P BARTOLI,
Le Maire Adjoint.

06

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 San Nicolao
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHÉ : Etude de faisabilité pour le projet «Valle Verde»

3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :
Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Le marché a été attribué à BERENI Eric DGF CONSEIL pour un montant de 16.000,00 euros H.T

5 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 7 avril 2011.

Le Président,
François BERLENGHI.

07

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 San Nicolao
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHÉ : Mission de contrôle technique pour l'extension des locaux de la Communauté de Communes de la COSTA VERDE

3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :
Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Le marché a été attribué à APAVE SUDEUROPE SAS pour un montant de : 4800.00 euros H.T

5 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 7 avril 2011.

Le Président,
François BERLENGHI.

08

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 San Nicolao
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHÉ : Mission de coordination SPS de niveau II

3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :
Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Le marché a été attribué à SARL CORSE GESTION DE RESEAUX pour un montant de : 1983,00 euros H.T

5 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 7 avril 2011.

Le Président,
François BERLENGHI.

**POUR FACILITER
VOS ENVOIS.....**

Email

al@informateurcorse.com



13

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215 - F-20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Objet du marché : Consultation juridique sur la possibilité d'introduire un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 1 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Mémoire technique (60 %)

Prix des prestations (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0125

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 Avril 2011

Date limite de réception des offres : 27 Avril 2011 à 16.00 h

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier,

Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier

22 Cours Grandval BP 215 - F-20187 AJACCIO CEDEX.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale des Services 22, cours Grandval - BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Tél: 0495516547. Fax: 0495516710. Courriel: dgs@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale des Services 22, cours Grandval - BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Tél: 0495516547. Fax: 0495516710. Courriel: dgs@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale des Services 22, cours Grandval - BP 215, F-20187 AJACCIO CEDEX 1.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

10

LE LOGIS CORSE

Société anonyme coopérative de production d'HLM à capital variable
Siège social : Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération
20600 Bastia - 310 288 568 RCS Bastia

Les associés de la Société Le Logis Corse, dont le siège social est situé Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération - 20600 Bastia, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mercredi 06 mai 2011 à 14h à l'Hôtel OSTELLA**, Avenue Sampiero Corso (20600 BASTIA), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport et des annexes du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées par l'article L.225-38 du code de commerce ;

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux Administrateurs affectation du résultat de l'exercice,

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce ;

Renouvellement du mandat des administrateurs sortants ;

Renouvellement du mandat d'administrateur de la Société Aiguillon Construction, SA d'Hlm ;

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration. »



81

SOFIRAL

Société d'Avocats

Résidence Mattéa - Route de la Mer

20213 Folelli

Tel : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Solenzara du 04 avril 2011 enregistré auprès de la recette des Impôts de Porto-Vecchio le 11 avril 2011 Bordereau n° 2011/127 Case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : U CASTELLU

Siège social : Lieu dit U Castellucciu,

20145 Sari Solenzara

Objet social : Exploitation de tous fonds de commerce de restauration au sens large

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros

Gérance : Monsieur Roger GAMBOTTI demeurant Quartier Monticello - 20145 Sari Solenzara

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

54

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI SMJ

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 euros intégralement libéré en numéraire.

Siège social : Route de Bonifacio - 20137 Porto Vecchio

Objet social : L'acquisition, l'administration, la construction et la vente, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérance : Marie-Josée Chiaroni ep Géhant - Précojo - 20137 Porto Vecchio

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

41

CORSICA TAXI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8000 euros

Siège social : Mairie St Pierre de Venaco

20250 Santo Pietro di Venaco (Corse)

449 607 647 RCS Bastia

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2011 la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- TOUSSAINT FERACCI, demeurant à VENACO (Corse) rue Terra Nove, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SANTO PIETRO DI VENACO (Corse) MAIRIE ST PIERRE DE VENACO.

- C'est à cette, adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mars 2011, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

Dénomination sociale : CASA PLAC

Durée : 99 ans

Siège social : Lieu dit Santuario, 20253 Barbaggio

Capital social : 1000 euros

Objet : Toutes prestations de revêtement muraux notamment la pose de doublage en placo-plâtre ou en plâtre, les enduits, la peinture, la tapisserie, la faïence, la mosaïque, ainsi que des travaux de petite maçonnerie réparatrice et d'embellissement.

Président : Madame Marie Louise DURAND, Résidence Petra Verde, Bât. 11, rue du Juge Falcone, 20200 Bastia.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Le Président,

78

FIN DE LOCATION-GERANCE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

DE LA SARL REXOR

Maître DE MORO GIAFFERI,

mandataire liquidateur

La LOCATION-GERANCE consentie le 31/01/2001 à Madame GUERINI ACQUAVIVA, du FONDS DE COMMERCE de DEBIT DE BOISSONS situé BD WILSON à CALVI connu sous le nom de BAR LE REX

A pris fin le 29/03/2011 et ce en suite à une prorogation exceptionnelle de deux mois consentie à compter du 01/02/2011.

Le mandataire judiciaire.

24

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'INFORMATEUR CORSE du 10 au 16.09.2010, concernant la mise en location gérance par BP France au profit de l'EURL ASPRETTO CARBURANTS, à AJACCIO (20090) Col d'Aspretto.

Il faut lire : La société ASPRETTO CARBURANTS est locataire gérante pour la vente des carburants et non mandataire.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

83

LJ - 4151524

M. Pistorozzi Serge «Corse Jardins»

Lieu-dit Ardisson BP 675

20601 Furiani Cedex

RCS Bastia : RM n°423.88.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Ordre Valle di Campoloro Section AB n°123 Lot n°5, n°12 et n°9.

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le représentant des créanciers a déposé au Greffe le 11 avril 2011, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés



45

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215 - F-20187 AJACCIO CEDEX
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Objet du marché : Remplacement de 6 voutes d'aération (SKYDOME) sur le toit du gymnase Lycée Georges Clémenceau- Sartène

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV :

Lieu d'exécution : SARTENE.

Code NUTS FR83.

L'avis implique : Un marché public .

Caractéristiques principales : Remplacement de 6 voutes d'aération (SKYDOME) sur le toit du gymnase Lycée Georges Clémenceau- Sartène

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 1 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Virement bancaire (Mandat administratif).

Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Prix ferme

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement conjoint

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières .

Marchés réservés : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le

chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 02-05-2011 (16:00)

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0111 .

Renseignements complémentaires :

Renseignements complémentaires : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex1 Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et

Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11-04-2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse

Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX - Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse

Service de la commande publique

22 cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio cedex 1.

Tél: 0495516740. Fax: 0495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Service des Bâtiments d'Enseignement

22 cours Grandval, F-20187 Ajaccio cedex 1.

Courriel: sbe@ct-corse.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano - F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP :

Collectivité de Corse Service des Bâtiments d'Enseignement 22 cours Grandval

BP215 , F-20187 Ajaccio cedex 1

Classification des produits :

• Travaux de construction.



14

COMMUNE DE LECCI

ETUDE HYDRAULIQUE ET MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA REALISATION D'OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE/VRD

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Lecci
Hôtel de ville - 20137 Lecci
Tél : 04.95.71.43.43 - Télécopie : 04.95.71.44.69
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Objet et caractéristiques du marché : Etude hydraulique et maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'ouvrages d'infrastructure et VRD (environ 11 hectares).

Lieu d'exécution : Commune de Lecci.

Nomenclature : CPV - 71300000-1 « Services d'ingénierie ».

Référence de l'acheteur : MAPA N°2011/03/01-HYDRO / VRD - SAINT CYPRIEN

Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA).

Critères d'attribution de l'offre :

Valeur technique : 50 % - Prix : 40 % - Délais : 10 %.

Mode de réception : Les candidats doivent formuler leur candidature en français.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Commune de Lecci - Hôtel de ville - 20137 Lecci -Demande à formuler obligatoirement par écrit (Télécopie :

04.95.71.44.69 - Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr)

Date limite de réception des candidatures/offres : 2 mai 2011 à 12 heures

Adresse où les candidatures/offres doivent être transmises : Monsieur le Maire

- Hôtel de ville - 20137 Lecci - Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14H à 17h.

Compétences requises : hydrogéologie, maîtrise d'œuvre VRD, paysagère et environnementale

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Se référer au règlement de la consultation.

Variants autorisés : non.

Durée du marché : Tranche ferme : 4 mois - Tranche conditionnelle 1 : entre 6 et 12

mois - Tranche Conditionnelle 2 : 12 mois.

Délai de validité des offres : 120 jours.

Renseignements : Mairie de Lecci

Mode de financement : Fonds propres.

Unité monétaire : l'euro.

Date d'envoi de la publication : 8 avril 2011



12

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant :

M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Objet du marché : Fourniture de prestations de services par une agence de voyage pour les besoins de la CTC

Type de service : 20. Services annexes et auxiliaires des transports.

Classification CPV :

Objet principal : 63500000.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (60 %)

Prix (40 %)

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution du marché ou du lot :

Numéro du marché ou du lot : 11-SMFR-MA-001.

Nom du titulaire / organisme : CYRNEA TOURISME 9 AV XAVIER LUCIANI 20250 CORTE.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.)

MONTANT MINI HT : 15.000 euros - **MONTANT MAXI HT :** 50.000 euros

Date d'attribution du marché : 05 avril 2011.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex1.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction juridique et de la commande publique

22 cours Grandval Bp215

20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 avril 2011.

Classification des produits :

* Services auxiliaires des transports.



51

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

N° 11S0017

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio cedex
Tél : 0495516464 - Fax : 0495516621
adresse interne. <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 193 - Aménagement de la traverse de SAINT PIERRE DE VENACO

Classification CPV : 71300000-1 - Service d'Ingénierie

Lieu d'exécution : commune de SAINT PIERRE DE VENACO

Caractéristiques principales :

Missions de base : Avant-projet Projet

Missions complémentaires : Etude hydraulique, Elaboration du dossier Loi sur l'eau, Elaboration du dossier de DUP, Elaboration du dossier de consultation des entreprises.

Forme du marché : Marché Public de prestations intellectuelles - Maitrise d'oeuvre - lot unique sans options ni variantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire

Modalités de paiement : Virement bancaire,

Délai de paiement : 30 jours, avance, prix révisables

Modalités de financement : 100% CTC

Délais d'exécution : à compter de l'ordre de service

Avant-projet (AVP)	2 mois
Projet (PRO)	1 mois
Etude hydraulique (HYDR)	1 mois
Elaboration du dossier « Loi sur l'eau » (DLE)	1 mois
Elaboration du dossier de DUP (DUP)	2 mois
Elaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE)	1 mois

Elaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Langue pouvant être utilisée dans l'offre : français

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC1/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC2/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet. La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2).

Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. Les références de prestations analogues sur les trois dernières années (auprès d'autres collectivités et en particulier, auprès d'autres régions), en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

Le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.

Les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix (pondération : 40)
2. Valeur technique - Etudes équivalentes (pondération : 30)
3. Valeur technique - Moyens humains et matériels (pondération : 30)

Type de procédure : Procédure adaptée article 26-II-2 du Code des Marchés Publics

Délai minimum de validité des offres : 120 j à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des routes - Service des études et investissements routiers - 8 Bd. Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9 - Téléphone : 0495348629 - Fax : 0495312958

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Modalités de retrait des documents sous format papier à l'adresse indiquée ci dessus ou sous format électronique sur le profil acheteur de la CTC, accessible depuis le site internet : www.corse.fr Rubrique : Services en ligne - Marchés Publics.

Conditions de remise des offres : Conformément à l'article 56-1 du Code des Marchés Publics le pouvoir adjudicateur choisit le mode de transmission sur support papier. Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante : "Affaire n°11S0017 - RN 193 - Aménagement de la traverse de SAINT PIERRE DE VENACO - NE PAS OUVRIR".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des Marchés Publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé, ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse ci-dessous : Collectivité Territoriale de Corse - Service Courrier - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe sans mention ou non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas le dépôt des plis par voie électronique.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval - B.P.215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi à la publication : Mardi 12 avril 2011

Date limite de remise des offre : Vendredi 13 mai 2011 à 16 heures 00



63

République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

ARRÊTE D'ALIGNEMENT

N° ARR 11 02 186 SS R

ROUTE NATIONALE 198

COMMUNE DE POGGIO MEZZANA

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Voirie Routière : L 112-1 à L 112.8 et R 112.1 à R 112.3

VU la demande du Cabinet MÉDORI et Associés en date du 14 mars 2011,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint aux Infrastructures, Routes et Transports,

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

- Les limites d'alignement de la parcelle cadastrée Section D 173 sur la commune de POGGIO MEZZANA sont fixées, conformément au plan de bornage établi le 8 mars 2011 et annexé au présent arrêté et matérialisé par les points C.D.E

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les limites fixées par le présent arrêté, ne sont données que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse,

- Monsieur le Chef du Service Entretien Exploitation des Routes de Haute-Corse

- Monsieur le Maire de POGGIO MEZZANA,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Ajaccio, le 08 avril 2011

Le Président du Conseil Exécutif de

Corse,

P/le Président du Conseil Exécutif de Corse

et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Thierry GAMBIA-MARTINI.



64

République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

ARRÊTE D'ALIGNEMENT

N° ARR 11 02 185 SS R

ROUTE NATIONALE 197

COMMUNE DE BELGODERE

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Voirie Routière : L 112-1 à L 112.8 et R 112.1 à R 112.3

VU la demande du Cabinet BARNAY en date du 4 janvier 2011

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

- Les limites d'alignement de la parcelle A 384 située sur la commune de BELGODERE sont fixées, conformément au plan de bornage établi par le Cabinet BARNAY annexé au présent arrêté, matérialisées par les points MP 21 à MP 24,

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les limites fixées par le présent arrêté, ne sont données que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse,

- Monsieur le Chef du Service Entretien Exploitation des Routes de Haute-Corse

- Monsieur le Maire de BELGODERE,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Ajaccio, le 08 avril 2011

Le Président du Conseil Exécutif de

Corse,

P/le Président du Conseil Exécutif de Corse

et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Thierry GAMBIA-MARTINI.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

84

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Objet du marché : Gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse

Type de service : 23. Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés.

Classification CPV :

Objet principal : 79713000.

Lieu d'exécution : Hôtel de Région et tout autre site adjoint en tant que de besoin.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre :

Un seul opérateur.

Caractéristiques principales : Gardiennage des bâtiments de la Collectivité territoriale de Corse

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 5 (à compter de la notification du marché).

Date prévisionnelle de début des prestations : 01-06-2011

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). **Délai de paiement :** 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Fonds propres de la collectivité, Budget Fonctionnement : Chapitre 930 Article 6282. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours. Prix unitaire. Prix fermes

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

Situation juridique - références requises :

Imprimés Dc1 et Dc2 - pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat - autorisation administrative - attestations et déclarations sur l'honneur (cf. art. 43 à 45 du Cmp).

Capacité économique et financière :

Chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché.

Capacité technique :

Effectifs du candidat et personnel d'encadrement - liste des principaux services fournis - déclaration indiquant l'outillage, matériel et équipement technique.

Marchés réservés : Non.

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Oui. Loi 83-629 du 12 juillet 1983 ou présentation de références équivalentes.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation : Oui.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Liste des principales fournitures ou des principaux services

Outillage, matériel et équipement technique

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement

Autorisation administrative d'exercer pour l'entreprise accordée par le Préfet et autorisation pour le dirigeant

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (60 %)

Prix (40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0105.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité. Renseignements complémentaires : Le critère "valeur technique" sera apprécié au regard : - du nombre et de la qualification des moyens humains du candidat affectés à l'exécution des prestations (coef. 25%), - des processus internes de la société concernant notamment la surveillance de nuit (art. 2.8 du Cctp) et le remplacement en cas d'absence de personnel (art. 3.1 du Cctp) (coef. 20%) - du plan de formation initiale et continue tel qu'indiqué aux articles 3.3.1 et 3.3.3 du CCTP (coef. 10%), - du plan qualité proposé tel qu'indiqué à l'article 2.9 du CCTP (coef. 5%) . Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque bon de commande. Sauf urgence, ces bons seront transmis 48 heures à l'avance au prestataire de service. L'accord cadre est un marché à bons de commande (art.77 du CMP) passé pour les montants suivants : - montant minimum : 48 000euro(s) HT - montant maximum 190 000euro(s) HT. La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 01/06/2011. Une visite des lieux pourra être organisée à la demande du candidat. Prendre contact avec la Direction du Domaine joignable aux coordonnées suivantes : Téléphone : 04.95.51.64.64 Fax : 04.95.51.67.80 Courriel : pierre.visconti@ct-corse.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/04/2011

Date limite de réception des offres : 9 Mai 2011 à 16.00

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Service de la commande publique, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Commande Publique 22, cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516464.

Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Pierre Visconti, Collectivité Territoriale de Corse Direction du Domaine 22, cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516464. Fax: 0495516780.

Courriel: pierre.visconti@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Commande Publique 22, cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous les départements de France....

Téléphone : 04 95 32 89 92
(Ligne directe Annonce légale)

Téléphone : 04 95 32 04 40

Télocopie : 04 95 32 02 38

Courriel : al@informateurcorse.com

6 MOIS
=
32 EUROS

Abonnez-vous

INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE

1 AN
=
42 EUROS

Abonnez-vous



87

République Française

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

ARRÊTE

N°ARR 110 2246 SSR

PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES SUR LA ROUTE NATIONALE 198 SUR LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI AU LIEU-DIT «SCALO»

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 4422-25 et L 4424-21,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-8 alinéa 1, R 411-18 et R411-21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R417-3, R422-4, R431-9 et R421-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties, Livre 2 - 2ème, 4ème et 8ème parties) approuvée par les arrêtés interministériels : sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

VU la demande de la SARL SNT PETRONI en date du 08 avril 2011,

VU, l'avis réputé favorable de la commune de Santa Lucia di Moriani,

CONSIDERANT que la bonne exécution des travaux nécessite la mise en place de mesures portant restriction de la circulation,

CONSIDERANT que la sécurité des usagers justifie pleinement la limitation temporaire ainsi apportée au libre usage de cette section par les conducteurs de véhicules et la discrimination opérée entre diverses catégories de véhicules en application des articles L 4422-25 alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, R 411.8 alinéa 1 et R 411-21-1 1er alinéa du Code de la Route, Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

- Une restriction de circulation est mise en place sur la RN 198 au Lieu-dit «SCALO», dans la commune de Santa Lucia di Moriani, jusqu'à la fin des travaux».

- Un alternat par feux tricolores, devra être mis en place au droit des travaux.

- Les interruptions éventuelles de circulation ne pourront pas dépasser 15 minutes par heure.

- Le dépassement de tous véhicules est interdit.

- Si les travaux sont réalisés après le 15 mai 2011, ils devront être effectués de nuit.

ARTICLE 2 :

L'ensemble de la signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière «Livre I -1er partie à 8ème parties) et éventuellement aux prescriptions du manuel de chantier (cd 2102 SETRA).

Elle sera maintenue et mise en place par la SARL SNT PETRONI, à ses frais et sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables dès la publication dudit arrêté jusqu'à la fin du chantier (durée prévisible : 10 jours) et les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Le service de l'exploitation des routes de Haute-Corse et le service de la sécurité de la route de la Collectivité Territoriale de Corse devront être prévenus une semaine avant le début des travaux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Le Directeur Général des Services,

- La SARL «SNT PETRONI»

- Monsieur le Maire de Santa Lucia di Moriani,

- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Haute Corse,

- Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,

Sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale, et fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

A Ajaccio,

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

P/le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation,

Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBA-MARTINI.

86

COMMUNE DE TAGLIO ISOLACCIO

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de TAGLIO ISOLACCIO

Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire de TAGLIO ISOLACCIO

Objet du marché :

Consultation Maitrise d'oeuvre pour la réfection de la toiture du groupe Scolaire de TAGLIO ISOLACCIO

Caractéristiques principales :

Réfection de la toiture du Groupe Scolaire de TAGLIO ISOLACCIO

Prestations divisées en tranches : Non**Tranche concernée par la présente consultation :****Unité monétaire :****Unité monétaire souhaitée, par l'organisme qui passe le marché :** L'euro**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Un dossier de candidature conformément aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics et aux pièces demandées dans le règlement de consultation (Formulaires DC et DC5).

Références et lettre de motivation précisant délais d'intervention

Critères d'attribution :

Valeur technique de l'offre : 40%

Références : 20%

Délais de réalisation : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée**Lieu d'exécution :** Taglio Isolaccio - Haute-Corse**Date limite de réception des offres :** Le 29 avril 2011 à 16 heures**Date prévisionnelle pour le début d'exécution de la prestation :** Juin 2011**Langue utilisée de l'offre :** Le français**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Adresse auprès de laquelle les renseignements techniques et administratifs peuvent être obtenus : Monsieur le Maire de TAGLIO ISOLACCIO

20230 Taglio Isolaccio

Date d'envoi de la publication : Le 13/04/2011

89

Société Civile Professionnelle dénommée

"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial,

dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud),
7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 08/04/2011, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 13/04/2011, B° 2011/262, Case n° 2, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : MONT BLANC**Siège :** 20167 APPIETTO, Résidence de la Marine, Golfe de Lava ;**Durée :** 50 ans**Objet :**

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- la gestion par bail à construction.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Capital social : 1.000 euros.**Apports en numéraire :** 1.000 euros.

Gérant : Mr SAUGE Alexandre, François, Norbert, demeurant à GEX (01170), 778 Rue de Paris, Résidence les Terrasses de Gex.

Clause d'agrément : Parts librement cessibles ou transmissibles entre associés, conjoints associés ou non, ascendants et descendants. Toutes autres transmissions sont soumises à agrément.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Me Jean-François MATIVET, Notaire

85

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 01/04/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : **AJENDOZ ELECTRICITE.**

Siège social : Résidence Sampiero Bât E, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : Installation électrique,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS,

Capital social : 10.000 euros,

Gérance : Mr Faissal AJENDOZ, demeurant Résidence Sampiero, Bât E, Route d'Arca 20137 PORTO VECCHIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

36

SCI SULANATA

SCI au capital de 1600 euros
Siège : 40, Traverse de la Lise
13012 Marseille
RCS Marseille : 444 495 980

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2004. Il a été décidé du transfert du siège social à compter du 2 novembre 2004.

Ancien siège : 40, Traverse de la Lise, 13012 Marseille.

Nouveau siège : Moca-Croce, 20140 Petreto-Bicchisano

Gérant : M. Susini Guy**Durée :** 90 ans

Objet : L'acquisition, location, gestion, administration de tous biens immobiliers. Formalités au RCS de Ajaccio

retrouvez toute l'actualité sur notre site...

Notre site : www.corse-information.info

Société « LA VILLA DE MONSERATO »

Siège social : OLETTA (20232) lieu dit Costa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Oletta du 01 avril 2011, enregistrée à Bastia, il a été constitué sous la dénomination sociale « LA VILLA DE MONSERATO » une société civile immobilière ayant pour objet :

En France et à l'étranger : La société a pour objet l'acquisition d'un terrain situé sur la commune de Bastia, et l'édification d'un immeuble à usage d'habitation, la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble.

- et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil.

Le **siège social** a été fixé à OLETTA (20232) lieu dit Costa

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au RCS est fixé à 10 années

- Monsieur Charles RUGANI, né le 10 septembre 1969 à Bastia (Haute Corse) demeurant lieudit Croce route du Lac 20232 Oletta marié à Madame Nadine TISON sous le régime de la séparation de biens par un acte établi par la SCP MAMELLI, en date du seize mars 2006, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de BASTIA le 23 juin 2006.

- Madame Nadine TISON, née le 26 septembre 1964 à Somain marié à Monsieur Charles RUGANI, sous le régime de la séparation de biens par un acte établi par la SCP MAMELLI, en date du seize mars 2006, homologué par jugement du Tribunal de Grande Instance de BASTIA le 23 juin 2006.

- Mademoiselle Marion FILIPPETTI, née le 26 avril 1988 à Bastia, demeurant Résidence les oliviers 20232 Oletta, célibataire

- SARL RUGANI PROMOTION au capital de 50.000 euros, dont le siège est à OLETTA Lieu-dit Costa immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 493 055 974 - gestion 2006 B 451, représentée par son gérant Monsieur Charles RUGANI. La **société est gérée et administrée** par la SARL RUGANI PROMOTION, demeurant à OLETTA représentée par son gérant Monsieur Charles RUGANI, désignée en qualité de gérant associé, laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation La **société sera immatriculée** au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

LOCSAMAT

SARL au capital de 7.500 euros

Siège social : Route de Sotta
20137 Porto-Vecchio - RCS Ajaccio 479 815 698

La réduction du capital social de 15.000 euros à 7.500 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro 6356 du 18/03/2011 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 14/03/2011.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes

Article 6, 7 - Capital social :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Quinze Mille euros (15.000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Sept Mille Cinq Cents euros (7.500 euros).

La Gérance,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

15

Par jugement en date du 05/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SARL Le Bazar du Ménager (SARL)
Route de Cardo
Résidence San Gaetano
Bât. A4 - 20200 Bastia

Activité : Grossiste en matériel électroménager

RCS Bastia : B 502 583 396, 2008 B 78

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

16

Par jugement en date du 05/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Michalski Piotr Andrzej
Avenue de la République
«L'Empire»
20260 Calvi

Activité : Débit de boissons

RCS Bastia : A 499 411 965, 2007 A 363

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacchi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur :

28

GMTI

SARL au capital de 8.000 euros

Siège social : Résidence Arutoli
Lotissement Liacanti
Route de l'Ospedale - 20137 Porto-Vecchio
440 903 060 RCS Ajaccio

Par décision du 30/09/2010, l'associée unique a décidé :

1°) une augmentation du capital social de 90.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 8.000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 98.000 euros

2°) une réduction de capital social de 98.000 euros à 8.000 euros par suppression de 900 parts sociales, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes

Le capital social est fixé à Huit Mille euros (8.000 euros).

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La gérance.

72

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 avril 2011, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : EMGC

Siège social : villa les Dahlias, 20167 Afa

Forme : SARL Unipersonnelle à capital variable

Capital minimum : 500 euros

Capital initial : 500 euros

Capital maximum : 5000 euros

Objet social : maçonnerie générale

Gérant : Monsieur Daniel AMATO, villa les Dahlias, 20167 Afa

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

17

Par jugement en date du 05/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL Golu TP (SARL)
Ponté Novu

20235 Castello di Rostino

Activité : Travaux de voirie, réseaux divers....

RCS Bastia : B 482 009 792, 2005 B 123

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

18

Par jugement en date du 05/04/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la faillite personnelle de :

Ferreira Dos Santos José Alberto
Né le 15/07/1961 à Mortagua (Portugal)
Domicilié : Allée Charles de Gaulles
Villa Quatre Saisons

20220 l'Île-Rousse

Inscrit au répertoire des métiers sous le N° 417 924 172 (88.98.2B).

Mécanique automobile poids lourds engins BTP.

Pour une durée de 5 ans.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

69

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa du 16/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité limitée lmitée

Dénomination sociale : F.A.E.P.

Siège social : Valle Pace Maria, Chemin des Moulins 20167 AFA

Objet social : Construction vente d'immeuble et logement ;

Achat et vente de terrains et lotissements.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Elodie POUVREAU demeurant Effrico, Résidence l'Anthea lot N°21 20167 SAROLA CARCOPINO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

80

Société MARINE DIFFUSION - MP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20000 euros

Siège social : Pont de Pisciatello CD 55
20117 Cauro - 487877581 - RCS Ajaccio

Par décision du 1er avril 2011, l'associé unique a adopté la résolution suivante :

L'associé unique décide de nommer en qualité de Co-Gérante Madame Vanessa PERALDI épouse MARTINI, demeurant Lieu dit Sornagone, 20129 Bastelicaccia, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

Monsieur MARTINI Dominique,
Associé unique, gérant



Société d'Avocats

10, boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 Reims Cedex

SOCIETE INSULAIRE DE TOURISME ET LOISIRS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social : U Leventi, Nonce Benielli
Portigliolo - Belvédère Campomoro
20110 Propriano

397 916 503 R.C.S. A.Jaccio

Suivant délibérations du 8 Avril 2011, l'assemblée générale a décidé :

- de transférer le siège social de la Société à BELVEDERE CAMPOMORO (20110), Lieudit « Portigliolo », à compter du même jour ;

- de modifier le nom commercial qui devient : « U LIVANTI ».

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Siège social :

* **Ancienne mention** : U Leventi, Nonce Benielli, Portigliolo, Belvédère Campomoro, 20110 Propriano

* **Nouvelle mention** : Lieudit « Portigliolo », 20110 Belvédère Campomoro

Nom Commercial :

* **Ancienne mention** : SARL MARINE LOISIRS

* **Nouvelle mention** : U LIVANTI

Pour avis,

52

CEHENNE

Société par actions Simplifiée

Au capital de 37.000 euros

Siège Social : Centre Commercial

La Rocade - 20600 Furiani

435 379 888 R.C.S. : Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 28 mars 2011 les associés de la société CEHENNE ont décidé de transférer le siège social, à compter du 28 mars 2011, de Furiani 20600, Centre Commercial La Rocade à Bastia 20200, Centre Commercial Port Toga. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Siège social : Centre Commercial La Rocade - 20600 Furiani

* Nouvelle mention :

Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Le Président,

59

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

La SCI LOUGIA au capital de 1.000,00 euros immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 524 095 908 dont le siège social est : 42 Cours Napoléon Entrée C 20000 Ajaccio.

Par délibération en date du 15 mars 2011, l'assemblée des associés a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **4 Chemin de la Pietrina 20000 Ajaccio.**

Pour insertion.
Le gérant.

23

CORSICAPUB

SARL au capital de 7000 euros

Siège social : Rés. Maria-Beach,

R.N. n° 198

20230 Santa Lucia di Moriani

517 558 912 RCS Bastia

L'AGO du 09/04/2011 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 09/04/2011.

Radiation au RCS de Bastia



88

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET et
 François Mathieu SUZZONI"**
 titulaire d'un Office Notarial,
 dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud),
 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 11/04/2011, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 13/04/2011, B° 2011/264, Case N° 1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : Société C-L-P
Siège : AJACCIO (20000) 2 Avenue Béverini Vico.

Durée : 99 ans.

Objet : L'achat, la vente, la location, la gestion de tous biens et droits immobiliers et toutes opérations y afférant.

Capital social : 200 euros.

Apports en numéraire : 200 euros.

Gérant : Mr Laurent PRIETO, demeurant à AJACCIO (20000), l'île de Beauté, Parc San Lazaro, 13 Avenue Napoléon III

Clause d'agrément : Parts sociales librement transmissibles par voie de succession aux héritiers en ligne directe. Toute autre transmission par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à agrément.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Me François Mathieu SUZZONI,
 Notaire

91

COPRAL

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 euros
 Siège social : lieudit Pastoreccia, Erbajolo
 20600 Bastia
 415 090 133 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 5 avril 2011, la Société POYET, Société à Responsabilité Limitée au capital de 69.300 euros, dont le siège social est à Furiani (20600), Zone Industrielle, RN 193, immatriculée sous le numéro 316 142 009 RCS Bastia a, en sa qualité d'associée unique de la Société COPRAL, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société COPRAL peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

90

SD MACHJA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 30.000 euros
 Siège social : 9 Chemin du Fiumicello
 20200 San Martino di Lota
 508 571 924 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 5 avril 2011, la société SUPER MG, Société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros, dont le siège social est à Bastia (20200), Bassanese Lupino, immatriculée sous le numéro 414 505 370 RCS Bastia a, en sa qualité d'associée unique de la société SD MACHJA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SD MACHJA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,



96

B. LEONELLI

Avocat
 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.69.67
 Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 22 mars 2011, enregistré à BASTIA le 06 avril 2011 Bordereau n°2011/387, Case n° 13, il a été constitué sous la dénomination sociale : **Société d'exploitation « du chantier Naval PARODI »**, une Société à Responsabilité Limitée ayant pour **objet** : l'exploitation d'un fonds de commerce comprenant : Une branche d'activité de réparation, entretien diesel et appareils froid et climatisation sur bateaux de plaisance, pour laquelle Mr PARODI Patrice est immatriculée au Répertoire des métiers sous le numéro 418 421 046 RM 2B ; Une branche d'activité de distributeur de peinture, solvant, produits lustrant et accessoires, pour laquelle Mr. Patrice PARODI est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le N°418 421 046, donné à bail à la société pour une période d'une année à compter du 1er avril 2011.

Ainsi que l'acquisition, la création et l'exploitation de tout fonds de commerce de même nature.

Le **siège social** est fixé à SAINT FLORENT (20217) Route de la Cathédrale. La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 2.000 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur Patrice Baptiste PARODI, demeurant à SAINT-FLORENT(20217) Route de la Cathédrale, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
 Le Gérant.

60

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 4 avril 2011 à BORGIO (20290), la société AJACCIO DISTRIBUTION, SAS au capital de 5 024 790 Euros, dont le siège est à AJACCIO (20090) - Campo Dell'Oro, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 494 188 980,

A donné en location-gérance, à effet du 1er mai 2011, à la Société BORGIO DISTRIBUTION, SAS au capital de 7 500 Euros dont le siège social est à BORGIO (20290) - MORMORANA, en cours d'immatriculation, son fonds de commerce de type supermarché, vente de carburants, sis et exploité à BORGIO, sous l'enseigne "CARREFOUR MARKET".

En vertu de ce contrat, la société BORGIO DISTRIBUTION exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,



97

B. LEONELLI

Avocat - 40, bd Paoli - 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 22 mars 2011, Mr Patrice Baptiste PARODI demeurant à SAINT-FLORENT (20217) Route de la Cathédrale, a donné en location-gérance à la Société d'exploitation « Du Chantier Naval PARODI » SARL en formation au capital de 2.000 euros dont le siège social est à SAINT-FLORENT (20217) Route de la Cathédrale, un fonds de commerce situé à SAINT-FLORENT (20217) Route de la Cathédrale, comprenant une branche d'activité de réparation, entretien diesel et appareils froid et climatisation sur bateaux de plaisance, pour laquelle Mr. PARODI Patrice est immatriculée au Répertoire des métiers sous le numéro 418 421 046 RM 2B ; et une branche d'activité de distributeur de peinture, solvant, produits lustrant et accessoires, pour laquelle il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le N° 418 421 046, pour une période d'une année à compter du 1er avril 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

93

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 01 avril 2011 à Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL « **URBA LOW-COST** »

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérant : Monsieur LEGGIO Cyril de nationalité française né le 07/01/1972 à BASTIA (28) demeurant résidence Fort Luiggi Recipello 20200 Bastia

Siège social : Fort Luiggi Recipello 20200 Bastia

Objet : La **société a pour objet** : La commercialisation de maison en ossature métallique lowcost, l'exploitation par rachat ou prise en location gérance libre de tout fonds de commerce, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Exercice social : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant

98

CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME

DU VALINCO SARL

Au capital de 10.000,00 euros
 Les Hauts de Propriano - 20110 Propriano
 528 275 621 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 12/04/2011, l'assemblée générale après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'ajaccio en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.



94

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
 Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
 Spécialiste en Droit Fiscal,
 Droit Commercial, Droit des Sociétés
 Port de Plaisance de Toga - bât A2
 20200 Bastia
 Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

LA BARCAROLLE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1.000,00 euros
 Siège social : 13, Rue César Campinchi
 20200 Bastia - 454 091 489 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 11 avril 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Bruno ARNOS et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Paul CONSTANT, demeurant 13, rue César Campinchi - 20200 Bastia, pour une durée illimitée.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Bruno ARNOS a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Jean-Paul CONSTANT.

Pour avis, La gérance.

92

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 01 avril 2011 à Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL « **2C CONSTRUCTION** »

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Gérant : Monsieur LEGGIO Cyril de nationalité française né le 07/01/1972 à Bastia (2B) demeurant résidence Fort Luigi Recipello 20200 Bastia

Siège social : Fort Luigi Recipello 20200 Bastia

Objet : La **société a pour objet** : La création d'un fonds artisanal de maçonnerie, l'exploitation par rachat ou prise en location gérance libre de tout fonds de commerce, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Clause relative aux parts sociales : dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant plus de la moitié des parts sociales dans tous les autres

Exercice social : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

95

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n°10 en date du 08/04/2011, n°6359 concernant la SARL BAVELLA CANYON.

Il fallait lire : Suivant acte SSP en date du 11/04/2011

Et non : du 04/04/2011.
 Annonce n°10 du 11/04/2011.

Il fallait lire : **Siège social** : Col de Bavella - 20122 Quenza.
Et non : 20121 Quenza.



CONSEIL GENERAL

AVIS DE MARCHE AAPC 02/2011

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Département de la Haute-Corse, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +3349555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : +33495550237 Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr> Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations techniques complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Service des transports scolaires et de la sécurité de la route : 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : +33495348167, Email : jlcvatorata@cg2b.fr, Fax : +33495348160 - URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_t_8R8Jl8gS

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs : Service Juridique et de la Commande Publique, Département de la Haute Corse - Rond Point du Maréchal Leclerc-1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : +3349555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : +33495550237 URL https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_t_8R8Jl8gS

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. - Le pouvoir adjudicateur agit pour son propre compte

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1.1) Intitulé attribué au marché : Transport public régulier routier de voyageurs assurant à titre principal la desserte des établissements scolaires

II.1.2) Type de marché : Services. Catégorie de service : 2

Lieu principal d'exécution : Département de la Haute-Corse. Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : Marché public

II.1.5) Description succincte du marché : Transport public régulier routier de voyageurs assurant à titre principal la desserte des établissements scolaires - 34 lots

LOT	Ligne	Libellé Circuit	Type d'établissement Scolaire desservi	Nombre d'élèves
1	801	ROGLIANO - MACINAGGIO	école primaire	12
2	820	PIETRACORBARA - LURI	école primaire et collège	19
3	821	TOMINO - MACINAGGIO	école primaire	8
4	818	BIGUGLIA Village - Plaine de BIGUGLIA	collège	18
5	904	LANCIATOJO - BASTIA Collège de BIGUGLIA	collèges et lycées	35+12
6	928	LUCCIANA - BIGUGLIA	Ligne inter-collèges	12
7	922	LAMA - MOLTIFAO	collège	11
8	924	LOZARI - ILE-ROUSSE	collège et lycée	8
9	88	AVAPESSA - ILE-ROUSSE	collège et lycée	77
10	805	RPI D'AREGNO	école primaire	40
11	808	MANSO - GALERIA	école primaire	8
12	824	MARSULINO - GALERIA	école primaire	7
13	810	PENTA ACQUATELLA - BASTIA	lycées	8
14	901	VOLPAJOLA - BARCHETTA	école primaire	12
15	925	PRUNELLI DI CASACONI - BARCHETTA	école primaire	9
16	39	CROCE - FOLELLI	école primaire et collège	40
17	40	PENTA - FOLELLI	collège	55
18	806	FOLELLI INTRA MUROS	collège	80
19	813	ALZI - FOLELLI	collège	8
20	900	QUERCITELLO - LA PORTA	école primaire	7
21	923	NOCARIO - FOLELLI	collège	12
22	23	ALISTRO - BASTIA	collèges et lycées	50
23	44	PERELLI - CERVIONE	collège	8
24	53	PIETRA DI VERDE - ALISTRO	école primaire	16
25	410	PIETRA DI VERDE - CERVIONE	collège	15
26	802	PRUNETE - LA PLAINE	lycée	28
27	902	NOVALE - VALLE D'ALESANI	école primaire	13
28	59	SANT ANDREA DI BOZIO - CORTE	collège et lycée	14
29	66	PANCHERACCIA - CORTE	collège et lycée	13
30	807	Plaine de SERRA DI FIUMORBO - TRAVO	école primaire	14
31	903	PURRIZIONE - ALERIA	école primaire	8
32	905	CHISA - Plaine di FIUMORBO	collège et lycée	7
33	906	ANIA - Plaine di FIUMORBO	collège et lycée	5
34	927	Pont de NODU - Prunelli di Fiumorbo	Ecole Primaire	11

II.1.6) Classification CPV : 60112000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Oui. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Le marché comporte 34 lots de consultation donnant chacun lieu à un marché séparé passé sur la base d'un prix forfaitaire journalier pour chaque circuit concerné.

II.2.2) Options : Oui (Avenants et marchés complémentaires éventuels autorisés).

II.3) Durée du marché : 2 années scolaires à compter de la notification initiale pour la première année. Si cette dernière intervient en cours d'année, les prestations effec-

tuées vaudront une année scolaire pleine.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix forfaitaires journaliers. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Fournitures courantes et Services. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Les candidats devront justifier d'une inscription au registre des transporteurs, conformément au décret n° 85-891 du 16 Août 1985.

III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques : - Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ; - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.2.2) Capacité économique et financière : - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels de type « risque des tiers et voyageurs transportés » ;

III.2.3) Capacité technique : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - une déclaration listant le personnel des trois dernières années ; - Une liste des prestations de même nature réalisées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ; - Une déclaration indiquant les installations, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ; - Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Pour répondre, les candidats utiliseront les formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation

Autres documents demandés :

- Attestation de capacité du dirigeant de l'entreprise à l'exercice de la profession de transporteur routier de personnes

- Un extrait du registre du commerce et des sociétés du candidat ou tout autre document équivalent pour les autres pays membres, ou extrait du registre des métiers. Les cotraitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui. Le titulaire devra justifier d'une inscription au registre des transporteurs, conformément au décret n° 85-891 du 16 Août 1985.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
1. Prix : 60 % - 2. Valeur Technique et fonctionnelle : 40 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 02/2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31/05/2011 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Oui (prochain avis envisagé 1er semestre 2013)

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros. Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

VI.4.1) VI.4.3) Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex.

Tél : +33 495328866.

Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Fax : +33495323855.

URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 12/04/2011

Date limite de réception des offres : 31/05/2011 à 12 h 00

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
JEAN LECCIA



74

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Objet du marché : Démontage du décor de l'exposition "Les Confréries de Corse - Une société idéale en Méditerranée"

Lieu d'exécution : Musée de la Corse - Corté.

Caractéristiques principales : Démontage du décor de l'exposition "Les Confréries de Corse - Une société idéale en Méditerranée" : La prochaine scénographie de l'exposition " Mare Nostrum " pour le Musée de la Corse à Corte sera réalisée à partir d'éléments existants de la précédente exposition. Le titulaire du présent marché devra démonter le dispositif scénographique excepté les éléments envisagés pour la suivante. Ces éléments envisagés sont indiqués en rouge sur le plan joint au DCE. Ces éléments sont les suivants : - cimaises le long du mur - 3 cimaises cintrées - perches cintrées sans leur voile - vitrines centrales de 600mm x 600mm. Ces vitrines sont la propriété du musée de la Corse. Le titulaire du présent marché devra se mettre en relation le moment venu avec le titulaire du marché concernant la construction et le montage de la prochaine exposition " Mare Nostrum " du Musée de la Corse

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en jours : 8 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours.

Aucune avance n'est prévue

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

==== Candidature ====

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12) Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0126

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 Avril 2011

Date limite de réception des offres : 29 Avril 2011 à 16.00

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1. Tél: 0495516477. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse. Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Direction Culture Patrimoine Musée de la Corse La Citadelle , F-20250 Corté. Tél: 0495452542. Fax: 0495452536. Courriel: mj.iwanyk@musee-corse.com

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Musée de la Corse La Citadelle, F-20250 Corté. Tél: 0495452542. Fax: 0495452536.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

68

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL «MA.GE.CO» au capital de 2000 euros, **siège social :** Rés. Les Sittelles - Bât. 4 - Chemin du Macchione, 20600 Bastia - **Objet :** Tous travaux de maçonnerie générale, de construction dans le neuf ou la rénovation.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. **Gérant :** Melle Anne-Marie Le Brazidec demeurant 20, Impasse St Jean, 20620 Biguglia, nommée pour une durée indéterminée.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

75

SCM LHERMINIER,

Société Civile, au capital social de 30489,80 euros dont le siège social est au 3, rue commandant Lherminier 20200 Bastia
SCM immatriculée au RCS de Bastia
D 408 758 209

Aux termes d'une délibération de l'assemblée Extraordinaire en date du 11 Décembre 2008, la collectivité des associés prend acte de la démission de Mademoiselle Cécile AGOSTINI de ses fonctions de cogérante et de la nomination de Monsieur Laurent GUERINI à sa place dans ses fonctions de cogérant.

Pour avis,
La gérance.

71

COMMUNE DE BORG0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M.A.P.A.

ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de Borgo Centre Administratif

Route de la gare 20290 Borgo

courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr

Tel : 04 95 58 45 45 - Fax : 0495361533

OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de services relatif à la confection et la livraison de repas à la cantine scolaire du Groupe Scolaire Dominique Antonioti, pour la commune de Borgo.

TYPE DE PROCEDURE :

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26, 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHÉ :

Marché de service. Marche à bons de commande.

DUREE D'EXECUTION :

La durée globale d'exécution du présent marché est fixée pour l'année scolaire 2011-2012. A échéance, le marché est susceptible d'être reconduit sans que sa durée totale ne puisse en tout état de cause dépasser trois années scolaires.

DELAI DE LIVRAISON :

Un responsable désigné par la collectivité commandera le jour même à 9 heures 30 à l'attributaire du service le nombre de repas à livrer. La livraison des repas à la cantine du groupe scolaire Dominique ANTONIOTTI interviendra entre 11 heures et 11 heures 30, les jours de classe exception faite du samedi.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Au plus tard le 16 Mai 2011 à 11h00. A la Mairie de Borgo (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 16 Mai 2011.

MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E. :

Le D.C.E. sera remis gratuitement aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse ci-dessus mentionnée).

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT : Budget propre de la commune de Borgo, paiement par mandat administratif dans le délai global indiqué par l'article 98 du code des marchés publics.

FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE : En cas d'attribution à un groupement d'entreprises, la commune de Borgo impose la forme d'un groupement solidaire.

LANGUE : Les offres doivent exclusivement être rédigées en Français.

MONNAIE : La personne publique informe qu'elle souhaite conclure le marché en euro.

Celles indiquées dans le règlement de la consultation. Renseignements concernant la situation propre du soumissionnaire et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46, 47 et 52 du code des marchés publics).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Valeur technique 60%

Prix de la prestation 40%

POINTS DE CONTACT POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Adresse sus mentionnée

Tel : 04 95 58 45 45

Fax : 04 95 36 15 33

Courriel : mairie-borgo@wanadoo.fr

INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS :

Tribunal Administratif

Chemin Montepiana - 20200 BASTIA, France

Tel : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel (e-mail) : greffe.ta-bastia@juradm.fr

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 12 Avril 2011.

70

Société VECTOR

SARL au capital de 8000 euros
Siège social Résidence les 3D, Le Forcone,
Bâtiment A2, 20000 Ajaccio
N° d'identification 452 497 209
RCS Ajaccio

AVIS DE NOMINATION D'UN CO-GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2010, les associés ont désigné en qualité de gérant de remplacement :

- de Monsieur Alexandre HENRY, gérant démissionnaire

- et de Mademoiselle Véronique BILLIA, co-gérante démissionnaire.

Par Monsieur Bernard DELAHAYE demeurant Lieu dit Poggio, 20117 Eccica Suarella pour une durée indéterminée.

Pour avis.

53

SODECA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.524.490 euros
Siège Social : Centre Commercial
La Rocade - 20600 Furiani
319 345 609 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 28 mars 2011 les associés de la société SODECA ont décidé de transférer le siège social, à compter du 28 mars 2011, de Furiani 20600, Centre Commercial La Rocade à Bastia 20200, Centre Commercial Port Toga. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Siège social : Centre Commercial La Rocade - 20600 Furiani

* Nouvelle mention :

Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Le Président,

Championnat de Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia pouvait espérer mieux

En déplacement à **Propriano**, qui culmine en tête du championnat en compagnie de l'**AC Ajaccio**, les jeunes protégés du Président **Charles Sauli** ont encore démontré qu'ils méritaient beaucoup mieux que cette position de 11^{ème} au classement général.

Pris à froid sur la magnifique pelouse du **stade Santucci**, les Bigugliais tentaient de tenir tête aux locaux encore vexés par leur revers en **Costa Verde**.

Les locaux, chers à l'entraîneur **El Ouardani**, soutenus par un public tout à leur cause, obtenaient un corner dès la 3^{ème} minute par **Colonna d'Istria** qui ne prenait pas les visiteurs en défaut.

La partie était dès lors passionnante, mais les Bigugliais restaient trop craintifs face aux locaux qui poursuivaient leur domination. Ils étaient récompensés à la 25^{ème} minute suite à un coup franc de **Satiro** que repoussait le gardien **Grincourt** sur **Souifi**, lequel marquait à bout portant (1/0).

Menés au score, les Bigugliais se montraient toutefois endormis face à des Proprianiens appliqués et qui évitaient de tomber dans le piège. La mi-temps permettait aux deux équipes de récupérer cette fatigue d'autant plus que la chaleur s'accroissait de plus en plus.

Mais à la reprise, les Bigugliais revenaient avec un état d'esprit beaucoup plus combatif. Volontaires, ils parvenaient à égaliser à la 50^{ème} minute grâce à **Ferlay** qui glissait le ballon dans la cage du gardien **Uscidda**, lequel ne pouvait l'éviter. Tout était à refaire et les Proprianiens repartaient de l'avant. Obtenant un corner à la 70^{ème} minute il était tiré par **Satiro** qui trouvait **Benmokadem** qui surprenait **Grincourt** (2/1).

Propriano - AJ Biguglia 2 -1 (1-0)

Stade Santucci.

Arbitrage de **M. Blanc**, assisté de **MM Populus** et **Terramorsi**.

Délégué **M. Lemeunier**.

Buts de **Souifi** (25^{ème}) **Benmokadem** (70^{ème}) pour **Propriano** et **Ferlay** (50^{ème}) pour l'**A.J. Biguglia**.

Propriano : Uscidda, Poggiali, Decortes, Rossi, Ozturk, Colonna, D'Istria, Souifi, Satiro, Courtois, Gomes, Corticchiato, Santarelli, Benmokadem, Meunier. **Entraîneur** : El Ouardani.

A.J. Biguglia : Grincourt, Bouabdelli, Carta, Tassy, Lucciani, Pastinelli, Dufrene, Noualaget, Ferlay, Vitali, Patacchini, Garnanoui, Nicolai. **Entraîneur** : Paulo Scaglia.

Les protégés de **Paulo Squaglia** repartaient de plus belle et se montraient de plus en plus coriaces face à des locaux qui préféraient assurer cet avantage non sans difficulté. Bousculés dans les dernières minutes, ils assuraient un succès qui leur permettait de rejoindre l'**ACA** en tête du championnat.

De leur côté, les jeunes Bigugliais repartaient vers la **Haute-Corse** déçus alors qu'ils méritaient beaucoup mieux. Ils devront à l'avenir être plus volontaires pour renverser une situation qui tarde à se montrer favorable. Pourtant ils ont le potentiel pour se tirer d'affaire. Ils doivent se révolter pour éviter le pire et retrouver la sérénité nécessaire.

Championnat National U17

L'A.J. Biguglia sombre dans le Gard

Ce déplacement à **Nîmes** avait ravi **Joseph Casanova**, surpris par l'excellente première période de ses jeunes poulains qui avaient réalisé une remarquable première mi-temps.

C'était la première fois que les jeunes insulaires se montraient à la hauteur face aux Gardois qui avaient pourtant un formidable potentiel, sans l'erreur commise par **Esge** qui se faisait subtiliser le ballon par **Grégorio**, lequel allait permettre à **Molero** d'ouvrir le score (16^{ème}). Les Bigugliais auraient pu égaliser par **Orsini**, lequel, bien servi par **Mesbha** (25^{ème}) voyait son tir détourné par le gardien **Pallarez**.

C'était ensuite **Guillem**, lui aussi bien servi par **Giacomi**, qui perdait son duel face à **Pallarez** (34^{ème}).

Les Gardois réagissaient et, sur une nouvelle erreur défensive des insulaires, **Gregorio**, bien servi à cinq mètres du but et étrangement seul, logeait la balle dans la cage vide (43^{ème}).

Auparavant, **Marco Palma**, l'excellent gardien insulaire, s'était montré à son avantage sur les sorties aériennes et au pied. Mais si cette

Stade des Costières.

Arbitre : Florian Goncalves de Araujo.

Buts pour Nîmes : Molero (16^{ème}), Gregorio (43^{ème}, 67^{ème}), Fabiani (65^{ème}), Pancrate (70^{ème}), Chanet (78^{ème}, 80^{ème}, 90^{ème}) pour Nîmes.

première mi-temps fut surprenante pour le staff insulaire, la deuxième période, après vingt minutes de jeu et le but de **Fabiani** (65^{ème}), fut un désastre.

Un coup au moral qui désagrégea toute l'équipe. Trois buts en cinq minutes mais il y avait plus grave avec la sortie du gardien **Palma** sur blessure et qui ne pouvait plus être remplacé.

Les vingt dernières minutes furent très longues et difficiles pour ces jeunes qui valent beaucoup mieux que cela. On essaiera d'oublier...

Joseph Casanova précise

« Nous avons réalisé une des meilleures premières périodes à l'extérieur. Bien dans le contenu, quatre belles occasions de but. Toutefois le facteur chance n'a pas été avec nous. Et sur la moindre petite erreur, nous encaissons un but.

Ensuite en seconde période à partir de la 65^{ème} minute, nous prenons un autre but qui entraîne le relâchement de tous les joueurs

Nos adversaires pénétraient dans notre défense sans aucune opposition. Nous étions dépassés de tous les côtés et plus grave la blessure de notre gardien n'a pas arrangé les choses.

Mais je vais vous surprendre : malgré la lourde défaite, je reste positif au vu de la première période où nous avons fait jeu égal avec nos adversaires. C'est toujours à retenir pour la suite. »

Meeting du C.A.A

Un succès sportif et populaire

Le stade Jean Nicoli, à Ajaccio, aura été le théâtre, le dimanche 10 avril, d'une belle journée sportive, pour les athlètes conviés à participer au programme présenté par le Cercle Athlétique Ajaccien.

Le Président Michel Huertas pouvait être satisfait ainsi que son équipe, comme tous les participants.

Des Jurys complets et des compétiteurs et surtout des compétitrices, en verve, à l'image de la Cadette, Elisa Mondoloni-Girard qui, en a profité, pour battre son record sur 100m Haies, 14"11, réalisant sur cette distance, la meilleure performance française dans sa catégorie sur la distance, à ce moment de l'année !

Et la Benjamine Mélissa Guillard du C.A.Bastia quant à elle, battu le Record de Corse au Javelot, avec un jet à 30m03.

Ces belles performances illustrent combien la journée fut riche de «perf» et d'émotion.

Échos... Échos... Échos...

Stéphanie Lokoli, 50m69 au Marteau lors du Meeting du Mans, le 2 avril 2011 ! La marche, en avant, a commencé pour «Steph» qui sera, à Ajaccio, le 8 mai, pour le 1^{er} tour des Interclubs.

Un retour, en Corse, attendu par les «Rouges et Verts», avec impatience.

Rose-Pascale Etoundi, heptathlonienne, sera également, à Ajaccio, le 8 mai. Pour sa première apparition sous les couleurs de l'Athlétic Jeunes Bastia, Rose-Pascale – qui a rejoint Malaga pour un stage de préparation spécifique jusqu'aux 21 avril – est ravie de participer à ce premier tour des Interclubs, qu'elle a programmé dans son plan de préparation aux Championnats du Monde, en Corée fin août, où elle représentera le Cameroun.

Nabil Madi, l'International Algérien, finaliste aux Jeux Olympiques à Pékin (7^e), et, titulaire d'un record à 1'44"57 sur 800m, entend ne pas rater sa première apparition, en Corse, sous les couleurs de l'Athlétic Jeunes Bastia qu'il a déjà porté, lors du Cross International du Mans, avant de se blesser ce qui l'a handicapé pour la suite de sa saison hivernale. Il a désormais bien récupéré et viendra épauler ses jeunes camarades bastiais, tout en ayant les yeux fixés, déjà, vers la Corée.

Nicolas Fillon et Mourad Amdouni, les deux Internationaux français de l'A.J.B devraient être, en pleine forme, à Ajaccio.

Mourad aura, le 6 mai, au préalable, participé au Meeting du Qatar, où il espère frapper un premier coup, en vue des Championnats du Monde, en Corée.

Yves N'Dabian, actuellement en stage professionnel, en Angleterre, mais à l'aise pour poursuivre son entraînement, sera à Ajaccio, le 8 mai, avec l'espoir de réussir une belle saison 2011, avec en perspective les «France» sur 400m Haies et, le Relais 4x400 !

Stage de Printemps, au Complexe Sportif de Montesoro, du lundi 18 avril au dimanche 23 avril, les plus grands, à l'A.J.B pourront participer, au stage animé par Jean-Philippe Chappeleau, avec des athlètes du Puteaux. Puis, du 26 au 29, toutes les catégories de Benjamins(es) à Vétérans, participeront au stage qu'animeront Joël Lucas et Gérald Thomass.

Le dimanche de Pâques, 24 avril, c'est à Pino que l'Athlétic Jeunes Bastia se rendra pour participer aux 2^{èmes} Foulées de Pino, avec l'ensemble des catégories concernées.

Le 1^{er} mai, auront lieu les Championnats départementaux de Haute-Corse, à Bastia, et, de Corse-du-Sud, à Propriano.

Mourad Amdouni sera à Ajaccio pour honorer la Coupe de Méditerranée le 17 avril 2010, et rejoindra Bastia dans l'après-midi du dimanche 17 avril pour la 1^{ère} Ronde de Bastia à l'issue de laquelle l'A.J.Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia invitent tous les participants, à lever le verre en l'honneur du Champion de France de Cross.

Vagabondage

Dimanche 3 avril, par la magie de la télévision j'ai vu un match extraordinaire qui débuta à 12h30, ce qui, à Naples, est presque incongru. Le dimanche, vers les 12 heures, à Naples, c'est sacré ! Le repas se fait avec la Mama : cannelloni, tiramisu et chianti. Eh bien, pour cette rencontre qui peut propulser les héritiers de Maradona en deuxième position du Calcio, on balaye tout ça ! Le match eut un suspense fabuleux : menés deux à zéro, Les Napolitains revinrent deux à deux puis, encore distancés et, enfin victorieux, 4 à 3, grâce à un phénomène uruguayen du nom de Cavanni.

Je vous jure qu'après avoir vu des centaines de matchs, je ne suis pas près d'oublier celui-là ! Et Naples en cette après-midi devint, comme l'a si bien chanté Tino : «Naples aux baisers de feu !»

Chi Staggione ! Qui aurait pu parier une telle saison du Sporting à l'entame du Championnat ? Comme un bolide, il se dirige vers la division 2 sans que nul ne puisse s'y opposer et par la même occasion draine derrière lui un public nombreux et enthousiaste formé, en majorité, de jeunes qui n'ont pas connu les grandes heures des victoires en Coupe d'Europe et de France. Souvenir, souvenir, que me veux-tu, disait le poète.

Le printemps a vraiment fait une entrée en force. Belles journées avec notre ami le soleil, températures agréables même si elles laissent présager une canicule estivale.

Mais, de toute façon, il faudra prendre ce qui nous arrivera.

Certaines belles, vous savez, ces égéries de la belle saison, joueront des lunettes de soleil et on pourra leur dire selon la formule de notre regretté confrère Dominique Mondoloni : «Comment hâlez-vous ?»

La mode, bien sûr, sera au rendez-vous. On essaiera de jouer les stars, même si parfois un certain look vous fera revenir en arrière pour imiter certaines gloires mythiques. Ainsi se passera l'été, ainsi se passera un pan de notre vie !

Il s'appelait, de son vrai nom, Joseph Rocchesani, fit ses études au Lycée de Bastia et habitait un petit appartement place «di a Gabella», aujourd'hui disparue pour permettre la trouée qui, du Bd. Auguste Gaudin, rallie le Vieux Port. Pour la télé, il était Joseph Pasteur, du nom de sa mère et fut le présentateur des «Dossiers de l'écran». Il vient de décéder en laissant le souvenir d'un garçon de qualité.

Toussaint LENZIANI

A Settimana

16^{ème} semaine de l'année
du 15 au 21 avril 2011

Les fêtes : le 15, César - le 16, Benoît-Joseph - le 17, Rameaux, Anicet - le 18, Parfait - le 19, Emma, Werner - le 20, Odette, Giraud - le 21, Anselme.

16^{esima} settimana di l'annu
da u 15 a u 21 aprile 2011

E feste : u 15, Lucchesiu - le 16, Lambertu, Benedettu, Labre - le 17, Nicetu, E PALME - le 18, Antea - le 19, Emma - le 20, Ildegonda - le 21, Anselmu.

Un an déjà

Le 16 avril, un sondage révèle que près de deux Français sur trois ne souhaitent pas que Nicolas Sarkozy soit à nouveau candidat à l'élection présidentielle de 2012. - Le 17 avril, le journal britannique « The Sun » prétend qu'Oussama Ben Laden posséderait un profil Facebook et compterait près d'un millier de fans. - Le 19 avril, une ex-employée de Prada, au Japon, annonce qu'elle a entamé une action en justice contre la filiale japonaise de la maison de couture pour licenciement abusif en raison de sa « laideur ». - Le 21 avril, Juan Antonio Samaranch, président d'honneur du CIO, décède à l'âge de 89 ans des suites d'un insuffisance coronarienne. - Le 22 avril, dans le golfe du Mexique, une plateforme pétrolière sombre après avoir explosé deux jours plus tôt, causant une importante marée noire.

L'esprit du monde

On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce que l'on espère.

Jean-Jacques Rousseau

Le truc de la semaine

Il n'est pas toujours facile d'utiliser une peau de chamois efficacement. Ainsi, pour essuyer votre auto après l'avoir lavée, enroulez la peau de chamois autour d'une éponge, vous la tiendrez bien plus facilement en main !

Les tablettes de l'Histoire

Le 16 avril 2003, le basketteur américain **Michael Jordan** dispute sa dernière rencontre à **Philadelphie**.

Le 18 avril 1955, décès du physicien **Albert Einstein** à l'âge de 76 ans.

Le 20 avril 2005, le nouveau pape **Benoît XVI** célèbre sa première messe dans la **chapelle Sixtine** du **Vatican**.

Le 21 avril 1938, sortie de presse du premier « **Journal de Spirou** » où apparaissent, notamment, **Tif** et **Tondu**.

Le 22 avril 1994, décès à 81 ans du 37^e président des **États-Unis**, **Richard Nixon** qui reste dans l'histoire le seul président ayant dû démissionner, suite au scandale du **Watergate**.

Savez-vous que ?

Que les **Romains** évitaient le plus possible de se laver les cheveux. Ils croyaient en effet que cette pratique était de nature à troubler l'esprit gardien de leur tête. L'écrivain grec **Plutarque**, quant à lui, poussait la croyance jusqu'à recommander un seul lavage annuel !

Que l'**Etat du Vatican**, situé au centre de la ville de **Rome**, est le plus petit **Etat** indépendant de la planète, avec une superficie totale de 0,44 km² et moins de 1000 habitants.

Que c'est aux environs de l'année 1875 que le ping-pong, ou tennis de table, est né en... **Angleterre**, et non en **Chine** comme beaucoup le pensent. Ce jour-là, il pleuvait, empê-

chant les invités d'un lord anglais de pratiquer le tennis. On eut l'idée de jouer sur une table, en remplaçant le filet par des pots de confiture !

Que pressé par ses créanciers de régler au plus vite ses dettes, **Honoré de Balzac** ne mit que 40 jours pour écrire « **Le Père Goriot** ». Il travailla jour et nuit, mangeant en écrivant, et buvant du café pour rester éveillé. Lorsqu'il eut terminé son oeuvre, **Balzac** fut contraint par son médecin à prendre du repos. Celui-ci avait diagnostiqué une « **fièvre du cerveau** ».

Que **Winston Churchill** n'était pas particulièrement destiné à devenir l'homme célèbre que nous connaissons. Son père le trouvait un enfant si bête qu'il pensait qu'il serait incapable de gagner sa vie. Il ne s'intéressait qu'à l'histoire et à la littérature, et rata par ailleurs deux fois l'examen d'entrée à **Sandhurst**.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88€ (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



pépinières

JOURNEE PORTES OUVERTES

DU 21 au 1 MAI

**DE 9 H A 12 H - 14 H 19 H
NON STOP LES WEEK END**

- 40 %

SUR LES HAIES

- 30 %

**SUR ARBRES ET
ARBUSTES**

Route de la Canonica (à côté de l'église Canonica)
20290 LUCCIANA - Tél. 04 95 30 77 97 - 04 95 33 01 99
www.corse-paysage.com

DIMANCHE 24 AVRIL 2011
LES FOULEES DE PINO
2ème édition

14h - petite boucle - 3 km

15h - grande boucle - 13,5 km

Initiation à l'athlétisme
pour les enfants avec
le Staff de l'AJB

**RECOMPENSES
POUR TOUS...**

Restauration sur place

Inscriptions et informations
sur le site : www.lesfoulesdepino.com
Infoline : 06 82 67 98 68